

**HAUTE  
TARENTOISE**  
Communauté de Communes



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS  
2019**

- Responsable légal :  
Yannick AMET, Président CCHT,
- Responsable de la publication :  
Florence BELTRÉMIEUX, Directrice CCHT
- Conception et impression :  
Sabine FINET, Imprimerie L'EDELWEISS.
- Edition : Août 2020
- Crédits photos :  
Les agents de la CCHT, OT de Val d'Isère, OT de Sainte-Foy,  
La Rosière Tourisme, Yocot, Manu Reyboz, Anne Marmottan,  
Radio Val d'Isère, Philippe Royer, Elisa Haussemer, Julien  
Eustache.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Carte d'identité du territoire p. 6-7  
Gouvernance p. 8-9  
Compétences p. 10-12  
Moyens financiers p. 13  
Moyens Humains p. 14-15  
Moyens de Communication p. 16-17

## ACTIONS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Service Enfance Jeunesse p. 18-22  
Petite Enfance RAM p. 23-25

## ACTIONS DES SOLIDARITÉS

Maison de Services au Public p. 26  
Actions pour les séniors et handicapés  
Service Etoile p. 27-31

## ACTIONS CULTURELLES

École de Musique p. 32-33

## ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Service Tourisme p. 34-39  
Abattoir p. 40

## GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques  
et Prévention des Inondations p. 41-43

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

SCOT p. 44  
Sentiers p. 44  
Cours d'eau p. 44

## TRANSPORTS

p. 45

## GESTION DES DÉCHETS

Service Environnement p. 46  
Déchets p. 47-51

## AUTRES ACTIONS

Nouvelles technologies p. 52  
Aire d'accueil des gens du voyage p. 53  
Maison funéraire p. 53

## RAPPORT FINANCIER

Budget principal p. 54-56  
Budget Abattoir p. 57  
Budget Maison funéraire p. 57  
Budget Transports scolaires p. 58  
Liste des marchés 2019 p. 59

# 2019 EN IMAGES



## JANVIER

Inauguration du nouveau bâtiment intercommunal regroupant l'Ecole de Musique et le Relais Assistants Maternels (RAM)



## FÉVRIER

Animation parents – enfants RAM



## MAI

Ouverture du Col et de l'Hospice du Petit Saint-Bernard



## JUIN

Entretien des cours d'eau et du sentier Intervillages



## SEPTEMBRE

Ouverture de la MSAP mutualisée avec les Versants d'Aime (Arlette CHARVAZ)



## OCTOBRE

- Prévention dans les transports scolaires  
- Semaine Bleue



### MARS

- Conseil Communautaire
- Accueil presse à Sainte Foy Tarentaise



### AVRIL

Activité piscine pour nos séniors avec le Service Etoile



### JUILLET

Crue torrentielle de l'Arbonne - GEMAPI



### AOÛT

Inauguration de la 2ème section de l'itinéraire cyclable Haute-Tarentaise



### NOVEMBRE

Présentation du film Protect Your Playground lors du Winter Film Festival



### DÉCEMBRE

Inauguration du Loc@l des jeunes

# CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

La Haute Tarentaise se situe en Savoie à la frontière italienne. Cette vallée est réputée pour ses stations de ski mondialement connues avec notamment : Les Arcs - Paradiski, La Rosière - Espace San Bernardo, Sainte-Foy Tarentaise, Tignes et Val d'Isère.



- 8 communes
- 17 000 habitants
- 130 000 lits touristiques
- 57 000 hectares
- 1 vallée façonnée par l'Isère
- 34 conseillers communautaires

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise est composée de 8 communes : Les Chapelles, Bourg Saint Maurice - Les Arcs, Séez, Montvalezan - La Rosière, Sainte-Foy Tarentaise, Tignes, Villaroger et Val d'Isère.

C'est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a ses propres moyens d'action et s'administre librement.

## Adresse du siège :

Communauté de Communes de Haute Tarentaise, BP n°1, 8 rue Saint Pierre 73707 Séez cedex.





**LES CHAPELLES**  
568 habitants



**BOURG SAINT MAURICE - LES ARCS**  
7 675 habitants



**VILLAROGER**  
393 habitants



**SÉEZ**  
2 440 habitants



**MONTVALEZAN - LA ROSIÈRE**  
708 habitants



**SAINTE FOY TARENTOISE**  
755 habitants



**TIGNES**  
2 407 habitants



**VAL D'ISÈRE**  
1 595 habitants

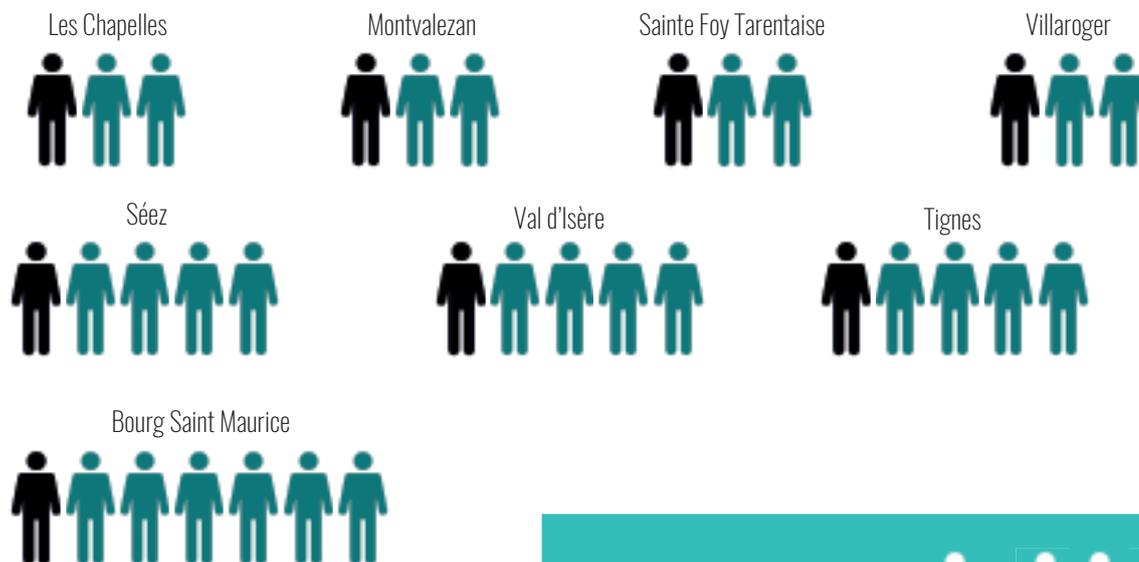
# GOVERNANCE

La Communauté de Communes est constituée de **3 instances** où siègent les élus :

- **Le Conseil Communautaire** arrête les décisions dans le cadre de la politique communautaire qu'il a défini. Il est public et se réunit tous les 2 mois environ. 34 élus siègent au conseil communautaire. Toutes les communes sont représentées.
- **Le Bureau** coordonne les réflexions et fixe les orientations.  
7 Vice-Présidents et 1 Président y siègent (soit 1 représentant par commune)
- **Les commissions** ont vocation à proposer, à débattre et à travailler sur les projets. Elles sont animées par un Vice-président assisté de techniciens. Elles sont constituées d'une dizaine d'élus et parfois d'invités : personnes qualifiées et expertes dans une thématique.



## RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Les 34 élus du conseil élisent  
1 Président et 7 Vice-présidents



## LE BUREAU

### Président

M. Gaston PASCAL-MOUSSELDARD

1<sup>er</sup> adjoint à Villaroger

### 1<sup>er</sup> Vice-Président au tourisme

M. Gérard MATTIS, 1<sup>er</sup> adjoint à Val d'Isère

### 2<sup>ème</sup> Vice-Président aux actions culturelles

M. Michel GIRAUDY, maire de Bourg Saint Maurice

### 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente aux actions jeunesse

Mme Maud VALLA, 4<sup>ème</sup> adjointe à Tignes

### 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des actions envers les personnes âgées et handicapées

M. Jean-Luc PENNA, maire de Séez

### 5<sup>ème</sup> Vice-Président à l'environnement et au cadre de vie

M. Jean-Claude FRAISSARD, maire de Montvalezan

### 6<sup>ème</sup> Vice-Président au développement territorial et aux nouveaux projets structurants

M. Paul CUSIN-ROLLET, maire de Sainte Foy Tarentaise

### 7<sup>ème</sup> Vice-Président à l'aménagement du territoire

M. Gilles FLANDIN, maire des Chapelles

## LES COMMISSIONS

- Actions culturelles
- Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- Actions en faveur des seniors et handicapés
- Environnement et cadre de vie
- Développement territorial et nouveaux projets structurants
- Aménagement et stratégie territoriale

# COMPÉTENCES 2019



La Communauté de communes de Haute Tarentaise exerce les compétences transférées. Si les communes ont le choix des compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de communes, il s'agit d'une liberté encadrée dans la mesure où le législateur impose qu'elle exerce des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives. La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite “loi MAPTAM” et la loi NOTRe, LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République renforcent les compétences des Communautés de communes en leur transférant récemment la compétence “promotion du tourisme” et la compétence “GEMAPI” (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

## **Approche thématique des compétences exercées par la Communauté de communes :**

### **Aménagement de l'espace**

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) géré par l'APTIV en lien étroit avec les communes.
- Participation à l'aménagement et à la valorisation des trois grands cols routiers du territoire (Col du Petit Saint-Bernard, Cormet de Roselend et Col de l'Iseran).

- Entretien et balisage du sentier intercommunal.
- Aménagement d'une voie cyclable intercommunale.

### **Actions de développement économique et touristique**

- Création, aménagement, entretien des zones d'activités économiques, touristiques, commerciales, tertiaires et artisanales. La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales concerne : les études et observations des dynamiques commerciales. Les conventions pouvant être conclues avec la Région Auvergne Rhône Alpes ou le Département en matière d'aide aux entreprises du commerce et de l'artisanat. L'expression d'avis sur les implantations commerciales (CDAC). Avis sur les dérogations en matière des ouvertures dominicales des commerces.
- Promotion du tourisme : La Communauté de communes a créé “Tourisme Haute-Tarentaise”, régie dotée de l'autonomie financière pour exercer la compétence promotion du Tourisme de la Haute Tarentaise. La Communauté de communes exerce des missions régaliennes : assurer l'accueil des touristes, promouvoir le territoire, coordonner les interventions des divers partenaires.

## Autres actions

- Équipement et gestion d'un local facilitant l'accueil des voyageurs en gare de Bourg-Saint-Maurice et assurant la présentation du territoire communautaire.
- Organisation et animation du point d'accueil et d'information des visiteurs dans l'Hospice du Petit Saint-Bernard.
- Organisation et financement des consultations architecturales : service aux communes en lien avec le CAUE de la Savoie.

## Collecte et traitement des déchets ménagés et assimilés

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Le traitement des déchets des ménages est délégué à Savoie Déchets

- Gestion de points d'apports volontaires (4 déchetteries) sur le territoire.
- Animations en faveur de la réduction des déchets et du tri.

## Aire d'accueil des gens du voyage

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bourg Saint Maurice.  
10 emplacements.

## Gestion de la compétence GEMAPI

Les missions relevant de la compétence GEMAPI pour les compétences obligatoires sont celles définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## La politique du logement et du cadre de vie

Le soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat (complément d'aide au dispositif ANAH – Agence Nationale de l'Habitat).

## Gestion des équipements d'intérêt communautaire

- La gestion et l'entretien de l'École de Musique de Haute Tarentaise située à Bourg-Saint-Maurice.
- Petite Enfance : le Relais des Assistants Maternels est situé à Bourg-Saint-Maurice.

## Action sociale d'intérêt communautaire

### Actions en faveur des personnes âgées et handicapées :

- Soutien des actions permettant de favoriser le maintien à domicile.
- Gestion de prêts de matériel médical.
- Organisation de la mobilité des personnes âgées par le transport social d'accompagnement à la demande.
- Organisation et animation de la semaine bleue.
- Organisation administrative du portage des repas à domicile.
- Conseil et accompagnement des usagers dans leurs démarches.



## Petite enfance :

- Soutien, conseil et accompagnement des assistants maternels
- Organisation de formations continues pour les assistants maternels
- Organisation d'animations en itinérance sur le territoire
- Soutien à la parentalité
- Organisation des ateliers de soutien à l'éveil pour les 0 - 3 ans.

## Jeunesse : pour les tranches d'âge allant de 11 à 25 ans :

- Soutien et coordination des actions enfance jeunesse
- Accueil de loisirs sur le temps extrascolaire
- Gestion en régie de l'accueil de loisirs de l'espace jeunes pour la tranche d'âge 11/17 ans sur le temps périscolaire et extrascolaire sur le temps des vacances
- Organisation de séjours pédagogiques
- Animations en lien avec la promotion des activités numériques
- Actions à destination des jeunes et de leurs familles (prévention, insertion professionnelle, accompagnement éducatif, information, manifestations)
- Accompagnement de projets à destination des jeunes portés par les jeunes
- Financement des frais de fonctionnement de l'Unité Localisée d'Insertion Sociale (ULIS) pour l'enseignement du 1er degré et du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
- Transports scolaires, la Communauté de communes est l'autorité organisatrice de second rang par délégation de la Région Auvergne Rhône Alpes.

## Autres services sur le territoire

- Gestion de l'abattoir
- Gestion de la chambre funéraire
- Maintenance des 3 relais de télévision (Francier à Sainte Foy Tarentaise, Val d'Isère 2 et Tignes 2, Le Bec Rouge)

## LA FISCALITÉ EN 2019

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise dispose d'une fiscalité propre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Elle perçoit :

### Les taxes additionnelles :

- > La taxe d'habitation : 0,934 % pour 2019
- > La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties : 1,20 % et 7,25 % pour 2019
- > La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 1,74 % pour 2019.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le financement des dépenses liées à la gestion de la compétence déchets :

- 8,46% en zone 1, Zones villages (secteur de Bourg-Saint-Maurice à taux réduit, territoire des Chapelles, de Montvalezan sauf La Rosière et restaurants d'altitude, partie du territoire de Sainte-Foy-Tarentaise excluant la ZAC de Bonconseil, territoire de Séez et de Villaroger).
- 10,83% en zone 2, Zones stations (secteur de Bourg-Saint-Maurice à taux plein, station de la Rosière, territoire de Tignes, de Val d'Isère et la partie du territoire de Sainte-Foy-Tarentaise comprenant la ZAC de Bonconseil).

### La Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) :

Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, les conseillers communautaires votent chaque année le montant nécessaire à l'équilibre du budget.

*Lors du vote du budget, les taux de ces taxes sont votés chaque année par le Conseil Communautaire.*



Pour en savoir plus sur le budget 2019, reportez-vous en page 54 'Rapport financier'

## LES BUDGETS

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a ses propres moyens d'action et s'administre librement. De ce fait, chaque année, elle vote son budget comme toutes les collectivités et établissements publics.

Les élus votent le budget principal et les budgets annexes (Abattoir, Maison Funéraire, Transports, Tourisme Haute-Tarentaise). A la suite d'un Rapport d'Orientation Budgétaire "ROB" présenté en Conseil Communautaire, le budget comprend deux sections : le fonctionnement et l'investissement composées de recettes (dont la fiscalité) et les dépenses, le tout est voté en équilibre.

> **Le budget principal de fonctionnement** sert au financement des services à destination des habitants de Haute-Tarentaise (hors budgets annexes).

Il comprend également les subventions versées aux associations qui remplissent des missions dans le cadre des compétences de la communauté de communes. Les recettes sont composées de subventions, de dotations et du produit fiscal.

> **Le budget annexe Abattoir** concerne les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'Abattoir situé à Bourg-Saint-Maurice.

L'Abattoir est géré par Délégation de Service Public (DSP). La redevance est versée annuellement à la communauté de communes et l'investissement est financé en intégralité par la communauté de communes.

> **Le budget annexe Maison Funéraire** concerne les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de la Maison Funéraire située à Bourg-Saint-Maurice. La Maison Funéraire est gérée par Délégation de Service Public (DSP).

La redevance est versée annuellement

à la communauté de communes et l'investissement est financé en intégralité par la communauté de communes.

> **Le budget annexe Transports** concerne les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la gestion des transports scolaires sur le territoire de la communauté de communes. Pour ce budget, il n'y a pas de section d'investissement.

La Communauté de communes est Autorité Organisatrice des transports de niveau 2 (AOT2).

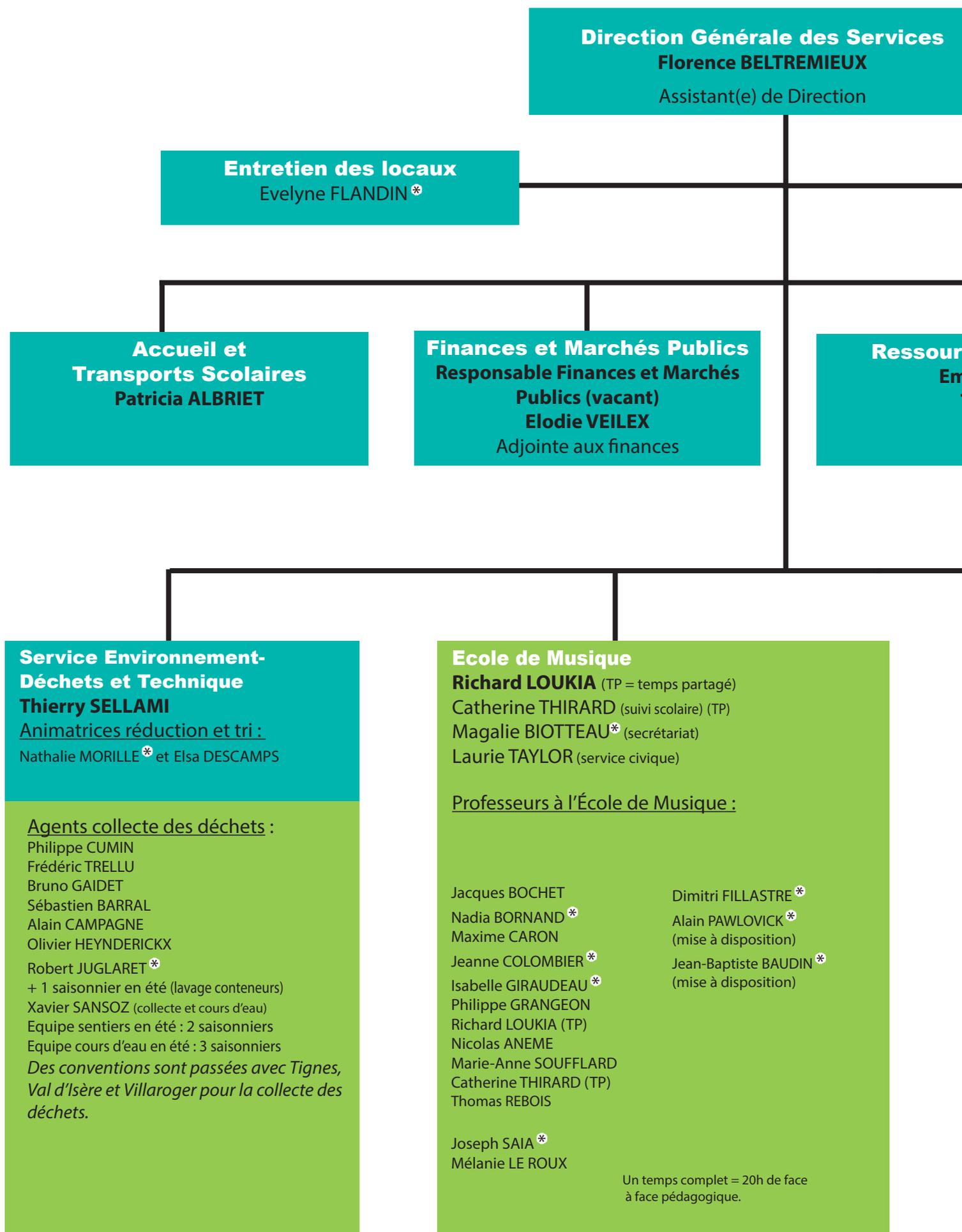
> **Le budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise** concerne les dépenses et les recettes relatives à la promotion du tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes.

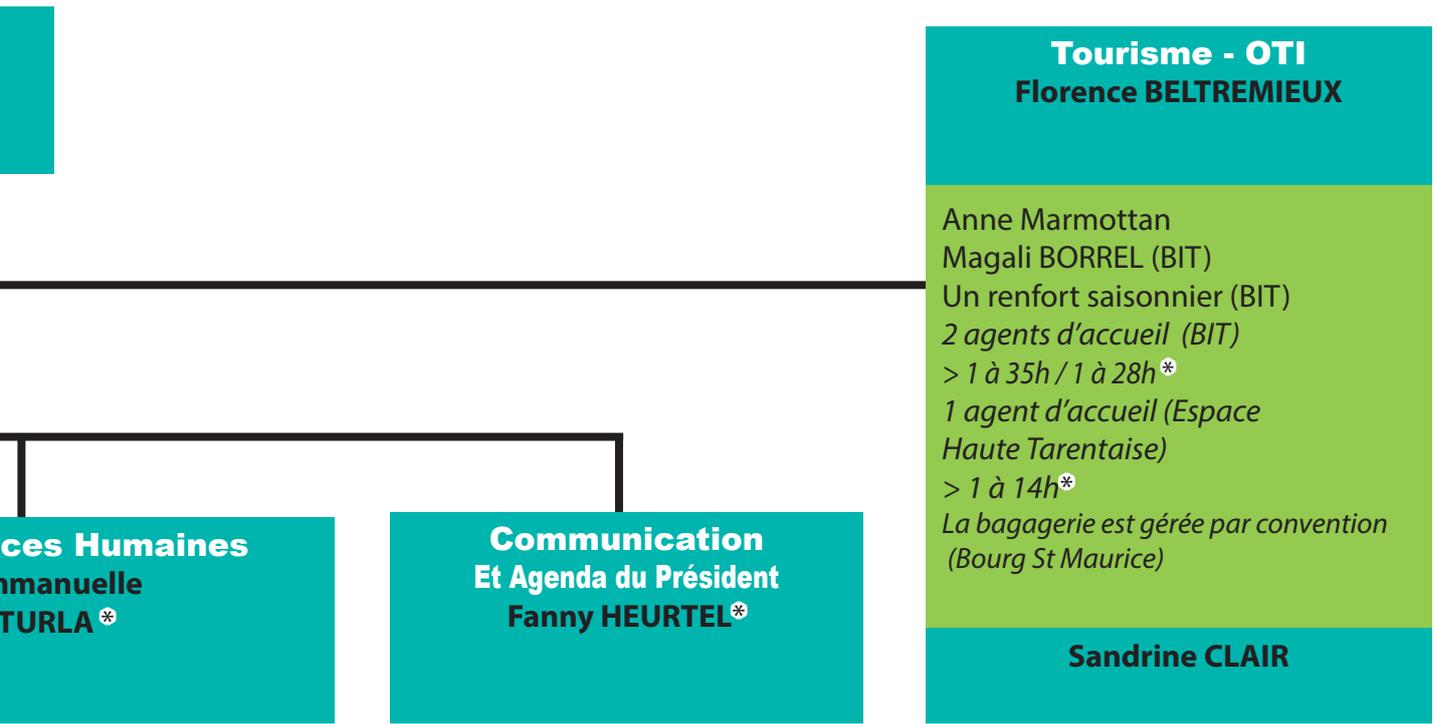
Ce budget a été créé le 1er décembre 2018, sous la forme d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale.

Il est financé par une subvention du budget principal.



# MOYENS HUMAINS





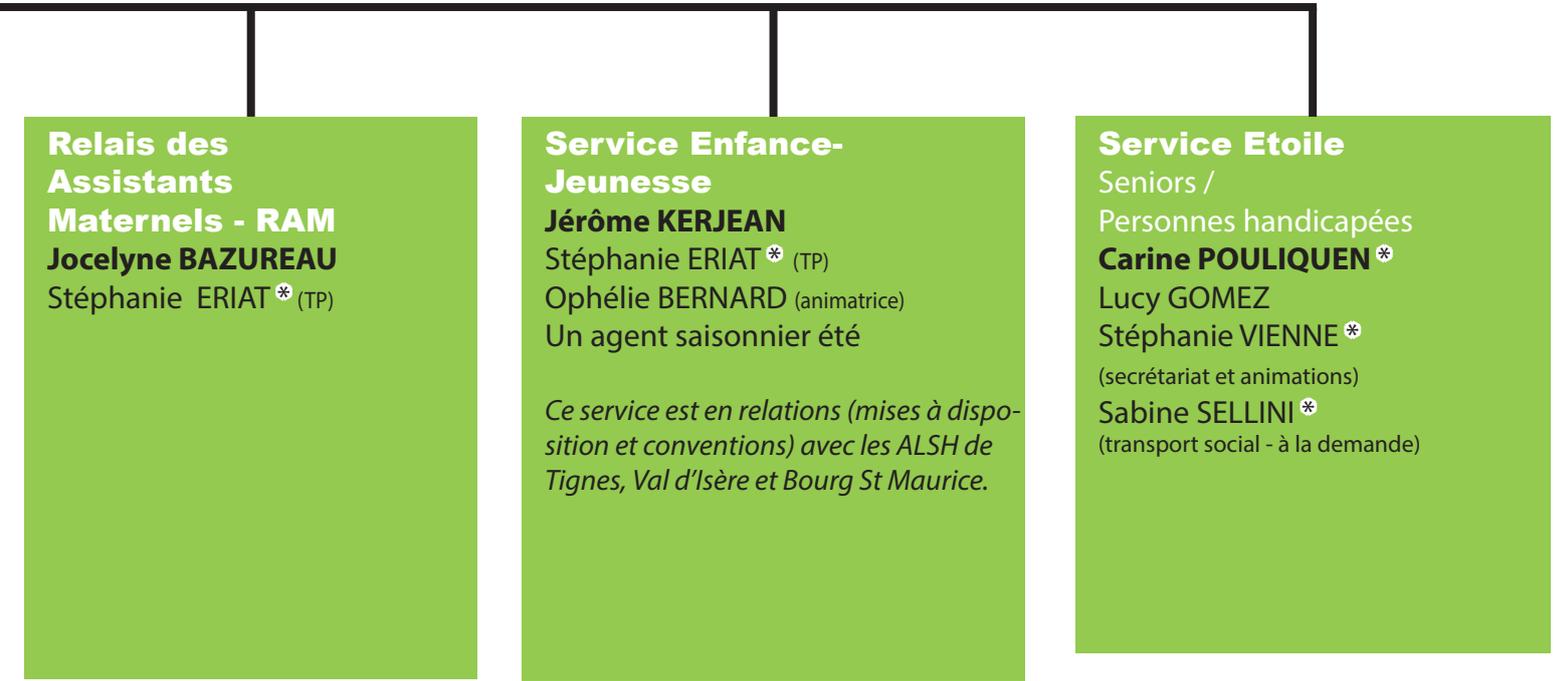
**Services Humaines**  
Manuelle  
**MURLA\***

**Communication**  
Et Agenda du Président  
**Fanny HEURTEL\***

**Tourisme - OTI**  
**Florence BELTREMIEUX**

Anne Marmottan  
Magali BORREL (BIT)  
Un renfort saisonnier (BIT)  
2 agents d'accueil (BIT)  
> 1 à 35h / 1 à 28h\*  
1 agent d'accueil (Espace  
Haute Tarentaise)  
> 1 à 14h\*  
*La bagagerie est gérée par convention  
(Bourg St Maurice)*

**Sandrine CLAIR**



**Relais des Assistants Maternels - RAM**  
**Jocelyne BAZUREAU**  
Stéphanie ERIAT\* (TP)

**Service Enfance-Jeunesse**  
**Jérôme KERJEAN**  
Stéphanie ERIAT\* (TP)  
Ophélie BERNARD (animatrice)  
Un agent saisonnier été  
  
*Ce service est en relations (mises à disposition et conventions) avec les ALSH de Tignes, Val d'Isère et Bourg St Maurice.*

**Service Etoile**  
Seniors /  
Personnes handicapées  
**Carine POULIQUEN\***  
Lucy GOMEZ  
Stéphanie VIENNE\*  
(secrétariat et animations)  
**Sabine SELLINI\***  
(transport social - à la demande)

Services situés au siège à Sées

Services décentralisés à Bourg Saint Maurice et Sainte Foy Tarentaise (Tourisme - BIT). L'École de Musique est également présente à Tignes et Val d'Isère. Des services décentralisent des animations dans les communes.

Agents en congé pour convenances personnelles = 0  
Agents en disponibilité = 3  
Agents en congé maladie ou parental = 2  
\* Temps non complet / partiel = 20

# COMMUNICATION

## MOYENS DE COMMUNICATION

Le Service communication est en charge de la communication institutionnelle de la collectivité. Il s'adresse aux habitants et veille à la bonne utilisation par les services et les partenaires de la charte graphique refaite en 2016 lors du changement de nom et de logo de la collectivité.

Les nouvelles technologies (TNT, fibre, zones blanches) sont gérées par les services techniques.

### ÉDITION

- Le service Communication crée des **documents papier**, en cohérence avec la charte graphique, pour les besoins de communication des différents services : affiches, flyers, plaquettes, programmes...
- Le Service Communication édite également deux fois par an une lettre d'information "**La Brève de l'Interco**". Composée de 12 pages et imprimée à environ 8 500 exemplaires, elle est rédigée et mise en page (photos, ligne éditoriale, choix rédactionnels) en interne avec la contribution des services et des élus concernés par les sujets. Près de 8000 exemplaires sont diffusés dans les boîtes aux lettres de Haute-Tarentaise et 500 environ sont mis à disposition dans les lieux de passage. Elle est également diffusée par mail aux élus et partenaires et mise en ligne sur le site internet. En 2019, les n° 33 et 34 sont sortis fin mai et fin décembre.



- Un **rapport d'activités** est approuvé une fois par an en conseil communautaire et diffusé aux élus municipaux. Il est envoyé aux mairies et mis à disposition à l'accueil de la Communauté de Communes. Il est consultable sur le site internet : [www.hautetarentaise.net](http://www.hautetarentaise.net)
- Réalisation d'un **calendrier** distribué aux partenaires.

### RELATIONS PRESSE

De nombreux **communiqués de presse** sont rédigés et diffusés à la presse locale, aux radios, aux mairies et aux Offices de Tourisme. Ils permettent d'annoncer un événement, d'en faire son bilan ou encore d'informer les habitants sur les services proposés et leurs évolutions.

Aussi, après chaque Conseil Communautaire, un communiqué est envoyé.

Le Service Communication centralise les demandes de la presse, répond aux questions des journalistes et organise des rencontres presse.

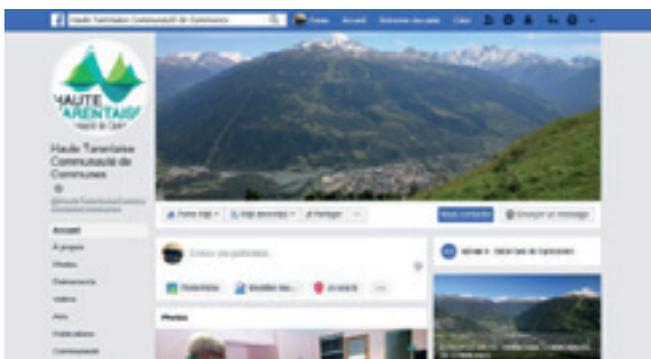
### SUPPORTS WEB / NUMÉRIQUE

**Le site internet [www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr)** a évolué en 2019. Sorti fin août, il est beaucoup plus moderne et ergonomique. Sa navigation a totalement été repensée pour améliorer l'utilisation des usagers sur smartphone et tablette. Le site Internet est bien référencé sur les moteurs de recherche et actualisé régulièrement.

### **Page Facebook Haute Tarentaise, Communauté de Communes**

Le service communication est assisté du service Tourisme pour la gestion de la page Facebook : création de publications, réponses aux commentaires...

Cet outil permet d'être plus proche et réactif, et d'informer sur les actualités intercommunales.



Les chiffres Facebook 2019 : 1 171 abonnés contre 682 en 2018 ; 430 publications contre 389 publications en 2018.

Une veille est aussi effectuée et selon le contenu, la CCHT "partage" certaines informations des Mairies et des Offices de Tourisme du territoire...

## ÉCRANS DIGITAUX D'INFORMATION

Un premier écran a été placé dans le hall de l'École de Musique – Relais des Assistants Maternels. Géré à distance depuis le secrétariat de l'École de Musique et le Service Communication, il permet de passer en boucle des messages aux visiteurs, aux parents et aux élèves. Ainsi les affiches produites par le Service Communication y sont diffusées. A terme, les autres accueils intercommunaux en seront également dotés.

## ÉVÉNEMENTIEL

En 2019, le Service Communication a organisé l'inauguration du 2ème tronçon de l'itinéraire cyclable «Haute Tarentaise» à Bourg Saint Maurice (gestion des invitations, déroulé, prises de paroles, protocole, gestion de la presse, accueil des invités, logistique, remerciements...), mais aussi une visite de chantier de l'aménagement du Col de l'Iseran, l'inauguration du nouveau Loc@l des Jeunes, ou encore l'accueil du Préfet et du Sous-Préfet.

## AUTRES

- Mise à jour régulière du Guide de l'agent, de l'organigramme de la collectivité ...
- Organisation de moments conviviaux pour le personnel.
- Alimentation de la photothèque.
- Envoi d'informations pratiques aux 150 nouveaux arrivants en Haute Tarentaise.
- Réponses à divers courriers.
- Participation aux forums des associations organisés par les communes.



## PERSPECTIVES 2020/2021

- Recrutement d'un nouvel agent suite à mutation.
- Création d'outils pour l'accueil des nouveaux élus : séminaires, visites de terrain, vulgarisation du projet politique en projet de territoire.
- Mise en place de procédures internes avec les services pour anticiper les besoins de communication.
- Communication participative : s'ouvrir aux partenaires et aux usagers avec des sondages, des réunions par communes, des réunions publiques, des ateliers avec les habitants...
- Réflexion sur le devenir de la Brève de l'Interco : faire une enquête de lectorat/fréquence de parution, format, ligne éditoriale, proposer un comité de rédaction, mise en valeur de projets communaux ?
- Création d'une plaquette générale et succincte sur l'intercommunalité : périmètre, compétences, services, moyens et coordonnées dont site Internet et page Facebook.

# ACTIONS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

## Service Enfance - Jeunesse

Le service Enfance-Jeunesse participe aux côtés des élus de la commission Jeunesse à l'élaboration des objectifs généraux de la politique Enfance-Jeunesse sur le territoire de la Communauté de communes de Haute Tarentaise. La compétence de la Communauté de communes concerne les temps extrascolaires pour la tranche d'âge 3/11 ans, la jeunesse (12/25 ans) et le relais des assistants maternels (0/3 ans).

Sous la responsabilité de la direction générale, il a ensuite à sa charge la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs.

Au cours de cette année 2019, le service a eu pour missions :

- De définir les axes prioritaires de développement (mission de coordination) où les acteurs du territoire sont sollicités.
- De créer un Loc@l des Jeunes où sont regroupés les "services" à destination des 11/25 ans.
- De poursuivre la politique de départ en vacances par une offre de séjours adolescents et de mini-séjours dès 4 ans.
- De poursuivre la gestion des accueils de loisirs 3/11 ans en collaboration avec des prestataires extérieurs.

### LA POLITIQUE 2019/2022

- Faire évoluer les orientations de la politique éducative au regard de l'évolution du territoire, de ses équipements, des nouvelles politiques publiques et partenariales.
- Associer la communauté éducative au sens large à la mise en œuvre du projet politique en matière d'enfance et de jeunesse.
- Favoriser une continuité éducative "verticale" et une cohérence de l'offre d'accueil et de service notamment entre les équipements Petite Enfance, accueil de loisirs 3/11 ans et le service jeunesse.
- Faciliter la mutualisation des moyens et des outils pédagogiques présents sur le territoire et accompagner la professionnalisation des acteurs utilisant ces outils.

- Valoriser le territoire, ses ressources, ses particularités et ses richesses.
- Elargir et étoffer l'offre de services aux adolescents et aux jeunes adultes en les accompagnant via des structures et des partenaires répondant à leurs attentes.

### AXES DE DEVELOPPEMENT 2019-2022

Les axes de développement, pilotés par quatre groupes de travail distincts, sont suivis par le responsable du service Enfance-Jeunesse dont la mission de coordination est financée par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental. Les partenaires locaux et le coordinateur Enfance-Jeunesse travaillent sur les axes posés. En effet, sur 14 actions réalisées en 2019, 8 sont de nouveaux projets, pour plus de 1 000 jeunes concernés. A titre d'exemple :

| Axes de développement                         | Réalisations                         | Partenaires  |
|---|--------------------------------------|--|
| Améliorer les modes d'accueil                 | Bilan du projet éducatif             | Accueils de loisirs  |
| Promouvoir l'engagement des jeunes            | Film sur la protection de la nature  | Service environnement CCHT                                 |
| Faire vivre la culture                        | Mise en place de sorties culturelles | Organisé par le service                                    |
| Développer des actions d'éducation à la santé | Film sur la légalisation du cannabis | Service addictologie Pélican Jeunes dépendants journaliste |

### LE LOCAL DES JEUNES

L'animation de la politique Enfance-Jeunesse sur le territoire est renforcée par la mise en place du Loc@l des Jeunes. Il regroupe un accueil de loisirs 12/17 ans (Espace Jeunes), un Point Information Jeunesse (PIJ), un k'fé numérique et des outils à destination des 12/25 ans, contribuant ainsi au développement, à la responsabilisation et à l'autonomisation des jeunes.

2019 est une année de préparation à l'ouverture de la structure : mise en place des logiciels pour la partie numérique, l'achat de matériel, la réalisation du projet de fonctionnement et le règlement intérieur, la constitution du dossier de labellisation du PIJ, la sécurisation du bâtiment.

La responsable du Loc@l des Jeunes, recrutée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, a lancé les sorties culturelles avec la participation de jeunes à deux spectacles (Kev Adam's 8 jeunes & Soprano : 7 jeunes); elle a également collaboré avec la Cité Scolaire à l'organisation du forum des métiers 2019 pour les troisièmes et les terminales de la Cité Scolaire Saint-Exupéry.



Forum des métiers à Bourg Saint Maurice



Le Loc@l des Jeunes a été inauguré en décembre 2020.

Le Loc@l des Jeunes se situe rue de la Bourgeat à Bourg Saint Maurice. Les services et accompagnements proposés aux jeunes sont gratuits.

## L'ESPACE JEUNES

### LES TEMPS EXTRA-SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, l'Espace Jeunes propose des activités diversifiées aux jeunes de 11 à 17 ans. Les activités de loisirs sont prédominantes (laser game, accrobranche...) mais pas uniquement. Des activités culturelles, intergénérationnelles, de bricolage, de prévention sont organisées et sollicitées par les jeunes.

*Evolution des effectifs depuis 2015 en nombre de jeunes présents sur l'Espace Jeunes :*

| vacances  | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------|------|------|------|------|------|
| février   | 91   | 108  | 88   | 107  | 92   |
| printemps | 94   | 93   | 64   | 101  | 75   |
| été       | 316  | 316  | 356  | 413  | 398  |
| automne   | 92   | 81   | 44   | 69   | 97   |
| hiver     | 38   | 71   | 40   | 40   | 29   |
| confondus | 631  | 669  | 592  | 730  | 691  |

Le nombre de présents sur les activités extra-scolaires et sur le périscolaire du soir est en baisse. Elle correspond certainement, d'une part à la baisse du nombre de jeunes sur le territoire et d'autre part à la baisse du nombre d'internes sur la Cité Scolaire.

### LES MINI-SÉJOURS

L'Espace Jeunes assure la promotion et l'organisation de mini-séjours afin de valoriser des activités culturelles et investir les jeunes dans la vie quotidienne. Il permet également aux jeunes présents l'été de s'évader à un tarif raisonnable.

| Mini-séjour 2019    | places    | de-mandes | par-tants | jours     |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Mini-séjour Aix     | 13        | 13        | 13        | 3         |
| Koh Lanta           | 8         | 12        | 8         | 2         |
| Bivouac Intercentre | 11        | 11        | 11        | 2         |
| Mini-séjour Landry  | 7         | 7         | 7         | 5         |
| Bivouac Halloween   | 8         | 9         | 8         | 2         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>47</b> | <b>52</b> | <b>47</b> | <b>14</b> |

# ACTIONS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

## LES INTERVENTIONS À LA CITÉ SCOLAIRE



Temps d'intervention à la cité scolaire de 12h à 14h (foyer jeux du collège)

| période       | Nombre de jeunes concernés | Nombre de jours ouverts | Moyenne par jour ouvert |
|---------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Temps du midi | 10087                      | 84.76                   | 93                      |
| Temps du soir | 1965                       | 1965                    | 21.13                   |

Véritable partenaire de la Cité Scolaire, les animateurs ont su répondre à la double mission d'accueillir sur des temps concentrés un nombre important de jeunes tout en proposant une programmation d'activités.

Les animateurs font partie intégrante du paysage scolaire et sont sollicités sur les projets du collège et du lycée.



Flash mob dans la cour de la cité scolaire (dans le cadre du festival culturel)

## LES AIDES AU FINANCEMENT DU BAFA

Lancée en mars 2012, l'aide au financement du BAFA/BAFD concerne 16 jeunes en 2019 : 11 bafa base, 5 bafa approfondissement. Ce dispositif est une vraie rampe à l'accession à un premier "job" ; il permet également au territoire communautaire de posséder un réservoir d'animateurs.

Répartition des jeunes depuis 2015 par commune

| communes              | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      | 2019      |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Les Chapelles         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Bourg-Saint-Maurice   | 8         | 7         | 8         | 9         | 4         |
| Sééz                  | 3         | 4         | 2         | 3         | 6         |
| Val d'Isère           | 0         | 0         | 1         | 1         | 5         |
| Tignes                | 0         | 0         | 1         | 1         | 0         |
| Sainte-Foy Tarentaise | 2         | 2         | 0         | 0         | 0         |
| Montvalezan           | 1         | 0         | 0         | 0         | 1         |
| Villaroger            | 0         | 1         | 0         | 0         | 0         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>14</b> | <b>14</b> | <b>12</b> | <b>14</b> | <b>16</b> |

## LA CARTE JEUNES

La 8ème édition de la Carte Jeunes Haute-Tarentaise a été lancée en septembre 2019. La carte 2019/2020 a été vendue à 260 exemplaires (chiffre au 16 mars 2020) :

Répartition par communes des détenteurs de la Carte Jeunes :

| communes              | 2015/16    | 2016/17    | 2017/18    | 2018/19    | 2019/20    |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Les Chapelles         | 31         | 47         | 47         | 36         | 59         |
| Bourg-Saint-Maurice   | 22         | 61         | 74         | 88         | 91         |
| Sééz                  | 54         | 42         | 32         | 60         | 52         |
| Val d'Isère           | 12         | 13         | 10         | 12         | 16         |
| Tignes                | 24         | 20         | 16         | 27         | 26         |
| Sainte-Foy Tarentaise | 13         | 1          | 7          | 8          | 2          |
| Montvalezan           | 13         | 4          | 2          | 4          | 10         |
| Villaroger            | 3          | 6          | 4          | 6          | 4          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>172</b> | <b>194</b> | <b>192</b> | <b>241</b> | <b>260</b> |

En 2019, 1 753 trajets sur les lignes régulières ont été effectués avec la carte Jeunes. Ce chiffre est en nette augmentation : 1156 en 2018 et 1008 en 2017.



Séjour découverte Marseille (kayak dans les calanques)

## LES SEJOURS DES ADOLESCENTS

Les séjours sont centrés sur l'objectif de favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des jeunes, tout en découvrant des activités nouvelles dans un environnement dépaysant. Ils connaissent depuis 2017 une demande de plus en plus importante de la part des familles. Ils répondent à un besoin qui commence à être marqué sur le territoire.

### MARSEILLE ET SA REGION POUR LES 12-17 ANS (séjour du 1er au 5 juillet 2019)

Nombre de demandes : 17

Nombre de partants : 11 jeunes / 2 animateurs

Répartition des inscrits par commune

| communes            | partants  |
|---------------------|-----------|
| Bourg-Saint-Maurice | 6         |
| Montvalezan         | 1         |
| Les Chapelles       | 1         |
| Sééz                | 3         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>11</b> |



### A LA DECOUVERTE DE LA COTE D'AZUR POUR LES 12-17 ANS (séjour du 7 au 13 juillet 2019)

Nombre de demandes : 17

Nombre de partants : 11 jeunes / 2 animateurs

Répartition des inscrits par commune

| communes              | 2015/16   |
|-----------------------|-----------|
| Bourg-Saint-Maurice   | 6         |
| Tignes                | 3         |
| Sainte-Foy Tarentaise | 1         |
| Sééz                  | 1         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>11</b> |



Initiation au yoga à la cité scolaire (temps d'intervention des animateurs de 17h à 18h)

## LES ACCUEILS DE LOISIRS 3/11 ANS

Ouverts fin 2014, les centres de loisirs de Tignes (La Nabailla) et de Val d'Isère (Les Aiglons) accueillent tous les enfants du territoire, âgés entre 3 et 11 ans, en demi ou en journée entière. Ces structures ont été rejointes au 1er janvier 2016 par le Club Loisirs (situé à Bourg-Saint-Maurice). Cette initiative doit permettre aux familles d'avoir accès plus facilement à l'emploi, sans se soucier du mode de garde pour leurs enfants. La Communauté de communes a fait appel à des opérateurs spécialisés pour la gestion et l'animation de ces accueils de loisirs en 2019 :

- Par convention avec la commune de Bourg-Saint-Maurice pour le Club Loisirs (capacité d'accueil maximum 60 places).
- Par convention avec la commune de Tignes pour La Nabailla (capacité d'accueil maximum 40 places).
- Par attribution du marché public à la SEM SOGEVALDI pour Les Aiglons sur Val d'Isère (capacité maximum 40 places).

Tableau de répartition des enfants par commune

| communes                     | Nombre d'enfants accueillis en 2019 |              |             | TOTAL      |
|------------------------------|-------------------------------------|--------------|-------------|------------|
|                              | Les Aiglons                         | Club Loisirs | La Nabailla |            |
| <b>Tignes</b>                | 1                                   | 0            | 117         | <b>118</b> |
| <b>Val d'Isère</b>           | 60                                  | 1            |             | <b>61</b>  |
| <b>Sainte-Foy Tarentaise</b> | 6                                   | 9            |             | <b>15</b>  |
| <b>Montvalezan</b>           | 1                                   | 6            |             | <b>7</b>   |
| <b>Villaroger</b>            |                                     | 0            | 1           | <b>1</b>   |
| <b>Sééz</b>                  | 1                                   | 67           | 2           | <b>70</b>  |
| <b>Bourg-Saint-Maurice</b>   |                                     | 241          |             | <b>241</b> |
| <b>Les Chapelles</b>         |                                     | 9            |             | <b>9</b>   |
| <b>Hors ccht</b>             |                                     | 40           |             | <b>40</b>  |
| <b>Total</b>                 | <b>69</b>                           | <b>373</b>   | <b>120</b>  | <b>562</b> |

522 enfants inscrits sur un total de 1480 enfants sur la tranche des 3/11 ans.

# ACTIONS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Effectifs des mini-séjours été 2019

| Pour les enfants            | intitulé                         | Nombre de places | partants  |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------|-----------|
| Du Club Loisirs             | Refuge de Rosuel                 | 24               | 0*        |
|                             | Bourget du Lac                   | 12               | 12        |
| Du Club Loisirs Les Aiglons | Bramans                          | 15               | 7         |
|                             | Activités autour du Lac d'Annecy | 14               | 9**       |
|                             | Aiguebelette                     | 32               | 31        |
| <b>TOTAL</b>                |                                  | <b>97</b>        | <b>59</b> |

\*mini-séjours annulés faute de participants

\*\* dont 2 enfants de Tignes

Les mini-séjours aquatiques ont la préférence des familles.



Bivouac Koh Lanta au Fort de Tamié (organisé par l'Espace Jeunes)



Opération de sensibilisation sur l'égalité homme/femme à la cité scolaire

# RAM (Relais des Assistants Maternels)

Le Relais Assistants Maternels s'adresse aux futurs parents ou parents de jeunes enfants (0-3 ans) ainsi qu'aux assistants maternels de Haute-Tarentaise.

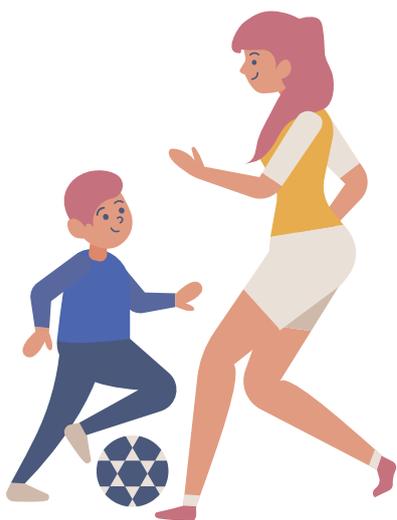
Il permet aux familles d'être informées sur tous les modes de garde en Haute Tarentaise, d'obtenir des conseils pour devenir employeur d'un(e) Assistant(e) Maternel(le), (contrat de travail, législation, défiscalisation...) et de participer à des conférences sur la Petite Enfance.

Pour les assistants maternels, le RAM permet d'être répertorié sur la liste diffusée aux familles en recherche d'un mode de garde, d'être écouté et conseillé sur ce métier, de pouvoir suivre des formations de professionnalisation et d'assister à des soirées-débat. Enfin, elles peuvent être accueillies régulièrement avec les enfants gardés pour des ateliers dans les communes (jeux, lecture, éveil corporel...).

## UN NOUVEAU SITE POUR LE RAM

Le RAM est situé 16, rue Saint Michel à Bourg Saint Maurice au premier étage du bâtiment de l'école de musique.

Ces nouveaux locaux permettent de mettre en place une nouvelle organisation du RAM avec l'augmentation du temps de travail d'un agent (en 2019, le service passe de 1,5 ETP à 1,80 ETP).



## LES ASSISTANTS MATERNELS

Au 31/12/2019, il y avait 101 Assistants Maternels Agréés et 85 A.M en activité.

Fin 2018, il y avait 109 A.M et 99 réellement en activité.

2 Maisons des assistants maternels (MAM) se sont ouvertes à Tignes.

La MAM des "P'tits Crozets" représente 3 assistantes maternelles et accueille 10 enfants.

La MAM "Il était une fois" représente 2 assistants maternels. La structure accueille 6 enfants.

La mairie de Tignes loue les locaux à ces professionnels de la Petite Enfance.

## NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

Au total, les A.M offrent 254 places d'accueil journées, 37 places d'accueils périscolaires.

Il y a 5 multi-accueil et 1 micro-crèche privée répartis sur les 8 communes de Haute Tarentaise.

Ces 5 multi-accueil sont gérés soit par des associations, soit par les communes. Cela représente au maximum (sur l'hiver) 142 places d'accueil.

A noter que ces structures multi-accueil sont en gestion associative ou communale.

## FRÉQUENTATION DES TEMPS COLLECTIFS

Sur Bourg Saint Maurice, le RAM propose des ateliers, 4 matinées par semaine pour les Assistants Maternels et les enfants accueillis. Le service a également amélioré la qualité de ces ateliers en proposant des plus petits groupes afin d'être au plus proche des professionnels et des besoins.

Une fois par mois, le vendredi matin (9h-11h30) le RAM organise des temps collectifs à la salle Chorus à Bourg Saint Maurice et à la salle Eugène Lopez à Sééz.

# ACTIONS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



| période                          | 2018 | 2019 |
|----------------------------------|------|------|
| Nombre de temps d'animation      | 110  | 191  |
| Nombre d'assistantes maternelles | 694  | 685  |
| Nombres d'enfants                | 1698 | 1669 |

Sur la commune de Tignes, les temps d'éveil sont organisés principalement l'hiver (décembre fin avril, mardis et jeudis), car peu d'assistantes maternelles travaillent à l'année.

| période  | 2018 | 2019 |
|--|------|------|
| Nombre de temps collectifs                       | 15   | 21   |
| Nombre d'assistantes maternelles ayant participé | 64   | 91   |
| Nombres d'enfants ayant participé                | 177  | 230  |

## PERMANENCES ACCUEIL DU PUBLIC : 3 DEMI-JOURNÉES/SEMAINE

- Publics reçus : parents et futurs parents, assistants maternels, personnes intéressées par l'agrément...
- Informations délivrées : liste à jour des Assistants Maternels agréés, avec leurs disponibilités connues, démarches de recrutement (contrat de travail, calcul mensualisation salaire...).
- Aides financières : CAF, MSA, Impôts (déductions fiscales).
- Convention collective des Assistants Maternels, statut professionnel.
- Droits et devoirs de chacun, écoute et médiation en cas de litiges simples entre les parties.
- Mise en lien avec les personnes compétentes en cas de besoin.

| période                                | 2018 | 2019 |
|--|------|------|
| Nombre de demi-journée de permanences  | 325  | 267  |
| Nombre de permanences avec rendez-vous | 184  | 185  |
| Nombres d'appels téléphoniques         | 495  | 413  |
| Nombres de mails traités               | 390  | 364  |

## SUR RENDEZ-VOUS

Le RAM reçoit du public (familles ou A.M.) sur RDV depuis 2017.

## PARTENARIATS RENOUVELÉS EN 2019 :

- PMI (Protection Maternelle & Infantile)
- Les RAM de Savoie
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- Le REAAP73
- La FEPEM, SPAMAF, DIRECCTE...
- INFANS et EPE74
- SASEP Tipi
- Les Médiathèques
- Les Multi-Accueils
- Le Foyer Logement de La Roselière
- L'association "Les Saintéxupériens".



## LES ACTIONS PHARES DE 2019

- Nouveau local adapté aux besoins
- Mise en place de 5 cycles ateliers enfants parents.
- Mise en place de 7 soirées-débat.
- Mise en place de 6 formations continues pour les Assistants Maternels en partenariat avec le RAM de Moûtiers et d'Aime.
- Au niveau des animatrices du RAM : participation au groupe APP (analyse de la pratique) à Albertville.

## LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EN 2019

Difficulté d'intervenir dans toutes les communes du territoire de la Haute Tarentaise pour différentes raisons :

- Très peu d'Assistants Maternels sur le secteur médian, les personnes semblent peu intéressées par les temps collectifs organisés par le RAM.
- Une saisonnalité importante en hiver avec une indisponibilité des familles quant à des réunions le soir ou des soirées-débat.

## LES PROJETS ET PERSPECTIVES POUR 2020

- Aller à la rencontre des familles du territoire et des futurs candidats à l'agrément (animation en salle d'attente de PMI, ...).
- Journée de la Petite Enfance : création d'un partenariat avec les acteurs professionnels de la Petite Enfance (culturel, ludique, activités artistiques...).
- Accompagner les assistants maternels et les parents dans leur quotidien auprès des enfants.
- Animations délocalisées en langue des signes, yoga pour enfants,...
- Créer un partenariat avec les centres de formation au CAP AEPE.
- Proposer des soirées ouvertes aux assistants maternels et aux parents sur des thèmes comme l'alimentation, la co-éducation, les neurosciences...
- Organiser un atelier de soutien à la parentalité, temps d'éveil et d'accompagnement pédagogiques en direction des assistants maternels.
- Valoriser le métier d'assistante maternelle en permettant un meilleur accès à la formation.



*Atelier peinture*



*Atelier Arts Plastiques*



*Pique-nique à Aime, (Les enfants et les assistantes maternelles ont pris le train à Bourg Saint Maurice pour rejoindre le RAM de Aime)*



*Rencontre intergénérationnelle à la Roselière*



*Ateliers parents-enfants  
Cuisine avec une diététicienne*

# MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE HAUTE TARENTAISE

## MSAP

Depuis septembre 2019, par convention de mutualisation avec la Communauté de communes des Versants d'Aime, a ouvert une permanence de Maison de services au public sur notre territoire.

La MSAP labellisée depuis janvier 2019 accueille sur rendez-vous les usagers mardi et vendredi de 8h30 à 12h à :

Bureau de l'État civil  
16 rue Desserteaux  
73700 BOURG-SAINT-AURICE  
Tél. 04 79 55 31 78

La MSAP accompagne les usagers aux démarches administratives gratuitement :

- Emploi
- Famille
- Retraite
- Social
- Logement
- Energie,
- Accès au droit, etc...

Un équipement informatique avec accès gratuit à internet, scanner et imprimante sont mis à disposition au public pour les démarches en ligne.



| Statistiques des demandes des usagers<br>de septembre à décembre 2019 |    |
|---|----|
| accès internet accompagné   | 17 |
| aide à la compréhension   | 3  |
| aide à la constitution d'un dossier                                   | 23 |
| aide à la rédaction d'un courrier                                     | 1  |
| aide à la rédaction CV et lettre de motivation                        | 1  |
| Finalisation d'une démarche sur un compte utilisateur                 | 5  |
| mise en relation partenaire   | 3  |
| renseignements  | 17 |
| suivi dossier   | 11 |

**Entre septembre et décembre 2019, 81 demandes sont traitées par les agents de la MSAP.**



## PERSPECTIVES 2020 :

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise engage la réflexion pour la création d'une "Maison France Services" avec 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des usagers aux services publics
- Une plus grande simplicité des démarches administratives
- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents pour répondre aux attentes multiples des usagers.

L'objectif est que chaque français puisse accéder à une Maison France Services à moins de 30 minutes de son domicile. Elles seront ouvertes au moins cinq jours par semaine.

# ACTIONS POUR LES SENIORS

## Service Étoile

Le Service Etoile est un accueil de proximité ; il conseille, informe et oriente les personnes âgées (GIR 5 et 6) ou handicapées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile sur le territoire de la Haute-Tarentaise.

Trois missions lui sont assignées : la proximité, la facilité d'accès au droit et, enfin, un travail en réseau avec les partenaires.

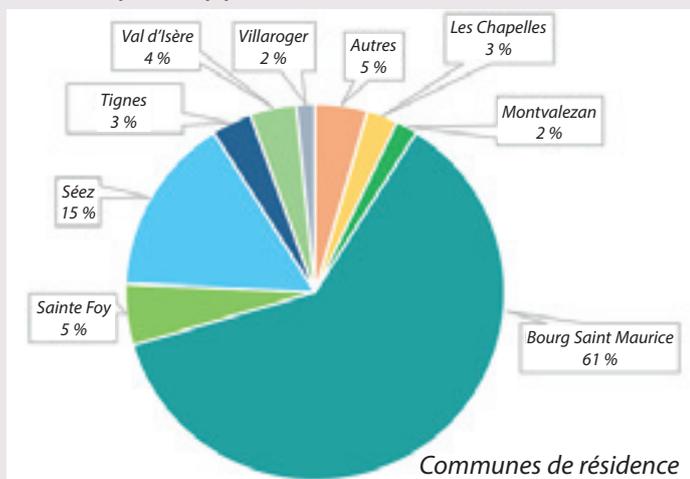
L'action du Service Etoile repose sur une intervention personnalisée en fonction des besoins de la personne âgée, qu'ils soient sociaux ou médicaux et sur une approche globale tenant compte de l'environnement de la personne et de son entourage.

Il coordonne les interventions des professionnels en fonction des besoins de la personne.

### LE SUIVI INDIVIDUEL DES PERSONNES

En 2019, 379 personnes ont été suivies par le service Etoile (72 % de femmes et 28 % d'hommes).

Le nombre de personnes suivies est en légère baisse par rapport à 2018.



Les "autres" communes (5 %) correspondent à des suivis de personnes hors du territoire intercommunal (Versants d'Aime, rapprochement familial, vacanciers...).



Ces données soulignent une autonomie relative des personnes malgré leur âge. Avec une fragilité plus importante, pouvant entraîner une perte d'autonomie rapide avec la nécessité d'avoir des services à domicile réactifs.

Un tiers des personnes suivies vivent seules (31%).

### DEMANDES ET SUIVI DES USAGERS



Les principales informations et aides apportées par l'équipe du Service Etoile concernent le maintien à domicile (65 % des réponses apportées), particulièrement au niveau du portage de repas, dans la coordination avec les partenaires du champ gérontologique, et des explications liées au maintien à domicile de manière générale (services d'aide à domicile, Chèque Emploi Service Universel, matériel adapté, sorties d'hospitalisation...).

Concernant les démarches administratives, le service apporte une aide aux personnes et à leurs familles particulièrement à la constitution des dossiers de demande de financements pour de l'aide à domicile (caisses de retraite, Allocation Personnalisée à l'Autonomie), en apportant une information sur les dispositifs ainsi qu'un soutien et/ou

# ACTIONS POUR LES SENIORS

une aide à la constitution d'autres dossiers (Maison Départementale des Personnes Handicapées, aides sociales, Couverture Santé Sociale / complémentaire santé solidaire, allocations logements...).

L'offre de soins représente également une part importante des informations apportées : soutien des personnes et des familles, aide et explication sur les dossiers d'entrée en Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et non dépendantes, informations sur l'accueil de jour "France Alzheimer", consultations gérontologiques, Centre Médico Psychologique et le Service de Soins Infirmiers à Domicile.

## PORTAGE DE REPAS

Le service de portage des repas à domicile participe à l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes retraitées, handicapées, momentanément fragilisées ou en perte d'autonomie.

Il est accessible aux personnes résidant sur Bourg Saint Maurice et Séez, après accord de leur CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Les repas sont fabriqués à l'hôpital de Bourg Saint Maurice.

Les menus sont élaborés par la diététicienne. Les repas correspondent aux besoins nutritionnels de la personne en perte d'autonomie. Il n'est pas possible de modifier les composantes du menu.

Le Service Etoile est le point d'accueil administratif et de coordination entre les différents acteurs du service, les bénéficiaires et leurs familles.

En 2019, 50 personnes sur Bourg Saint Maurice et 20 personnes sur Séez ont bénéficié du portage de repas.

Le nombre de repas servis en 2019 est de 7752 (5227 sur Bourg Saint Maurice et 2525 sur Séez). Le nombre de repas par jour en 2019 est en moyenne de 30,97 repas.

## LE TRANSPORT SOCIAL À LA DEMANDE POUR LES COURSES

L'accompagnement au transport pour les courses est destiné aux personnes isolées sans autre moyen de transport pour aller faire leurs courses. Le transport est effectué par un agent du Service Etoile. Il récupère les personnes à leur domicile et les accompagne au supermarché. Si nécessaire il les aide à monter les marchandises au domicile.

Le transport a lieu chaque semaine le lundi (supermarchés) et le vendredi (épicerie sociale "Coup de pouce").

Le nombre maximum de personnes transportées par sortie est de 7 places.

En 2019, 379 aides aux courses (346 en 2018) ont été totalisées permettant ainsi de soulager les interventions d'accompagnements aux courses par les aides à domicile ou les familles.

Le service couvre les demandes sur les différentes communes (Tignes, Val D'Isère, Séez, Sainte-Foy Tarentaise, Montvalezan-La Rosière, Les Arcs-Bourg Saint Maurice) en 2019, 22 personnes ont bénéficié de la livraison des courses.

## BUS ADAPTÉ

Un véhicule adapté de 9 places sans chauffeur est mis gratuitement à disposition des structures médico-sociales, associations du secteur travaillant auprès des personnes âgées et handicapées, et communes du territoire. En 2019, le bus a été prêté 27 fois (32 fois en 2017). Il a été emprunté par 6 structures : l'EHPAD du centre hospitalier de Bourg St Maurice, l'Association St Michel, l'EHPAD d'Aime, la Mairie de Bourg St Maurice et la CCHT.

Le bus permet aux personnes et aux associations de participer à des activités et à des animations en dehors de leur structure. L'EHPAD du centre hospitalier de Bourg Saint Maurice a pu accompagner les résidents à la piscine, au cinéma et diverses sorties sur l'extérieur.

## PRÊT DE MATÉRIEL ADAPTÉ

Le Service Etoile met à disposition, à titre gratuit, du matériel médical, pour faciliter le maintien à domicile. Il n'y a pas de durée maximum de prêt. En 2019, 245 matériels médicaux ont été prêtés ou donnés (comme des protections, alèses...) (en hausse par rapport à l'année précédente).

La majorité des prêts concerne des sièges de baignoire, des chaises garde-robe, des déambulateurs ou encore des rehausseurs de toilettes et des fauteuils roulants. D'autres matériels sont également disponibles : tables adaptables, urinaux, bassins, cannes ou béquilles, coussins anti-escarres, fauteuils gériatriques...

## LES ACTIONS COLLECTIVES

### Les séances d'activités physiques adaptées en piscine



En partenariat avec le Centre Nautique de Bourg Saint Maurice et un cabinet de kinésithérapie, des séances de rééducation physique adaptée en piscine pour les personnes âgées/personnes handicapées ont été reconduites à l'automne 2019.

Ces séances étaient gratuites, animées par une kinésithérapeute et encadrées par la secrétaire, la coordinatrice et des bénévoles du Service Etoile. Au programme : exercices autour de l'équilibre, de la respiration, mobilisation musculaire, jeux d'adresse, etc.

Sept personnes du domicile ont bénéficié de ces séances. Trois bénévoles étaient présents à tour de rôle ainsi que le Service Etoile qui assurait l'aide au transport, l'aide à l'habillage partiel, un soutien aux déplacements et pendant l'animation.

### Café papote

Ce projet porté par la coordinatrice et la secrétaire du Service étoile, a vu le jour au mois de novembre 2019, grâce à la subvention sollicitée auprès de la Conférence des Financeurs du Département de la Savoie et à la validation du projet par les élus.

Le "Café-papote", est un lieu et un temps d'échange dédié à la rencontre et au partage, ouvert aux seniors, à leurs aidants, mais également aux professionnels de la gérontologie.

Cet espace de lien social propose :

- Un temps de rencontre convivial hebdomadaire
- Un lieu d'accès aux droits et aux nouvelles technologies, à travers un espace informatique
- Un espace d'animations et d'actions de prévention.



**Le Café-papote ouvre ses portes tous les vendredis matins de 10h à 12h.** Entre novembre et décembre 2019, 35 personnes différentes sont venues profiter de ce lieu d'accueil dédié aux seniors.



**En décembre 2019 : premier café papote thématique "Alimentation et mémoire" animé par une diététicienne-nutritionniste.** 12 personnes ont participé à cette action de prévention. Les retours des participants sont très positifs.

### La Semaine Bleue

Cet événement national est l'occasion d'organiser tout au long de la semaine des animations locales qui permettent de créer des liens intergénérationnels en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les seniors dans notre société et à changer le regard qui est porté sur eux.

Le Service Etoile assure la coordination de l'évènement, avec les partenaires et structures du territoire (EHPAD, Résidence-Autonomie, CCAS, écoles, ludothèque, médiathèque, services de la CCHT...). Cette semaine se prépare en amont, tout au long de l'année, à l'aide de 7 réunions partenariales, portées par la secrétaire et la coordinatrice.

En 2019, le thème national est "pour une société respectueuse de la planète : agissons ensemble". Tout au long de ces sept jours, de nombreux ateliers ont été proposés en petits groupes et ouverts à tous (ateliers cuisine, trocs vêtements, fabrication de papier et de carnets, découverte du centre de tri de Chambéry, jeux, rencontres à la maison de retraite, animations avec les écoles, fresque collective, goûter zéro déchet, cinéma, ateliers sur les 5 sens et goûter du Service Etoile).

142 personnes au total ont participé au goûter du Service Etoile avec un départ en bus organisé au départ de chaque commune. L'après-midi a été animée en musique par le groupe Paris Swing, suivie du traditionnel goûter et discours des élus.

### Les bénévoles

La coordinatrice et la secrétaire ont besoin d'être épaulées au niveau de la préparation des animations collectives (mise en place, rangement, aide au transport) ainsi que sur l'accompagnement de certaines actions (séances piscine, animations de la Semaine Bleue). Le Service Etoile peut s'appuyer sur une bénévole toujours investie dans les actions proposées et l'aide au transport, ainsi que sur deux personnes bénévoles dans le cadre de l'accompagnement des séances d'activité en piscine.

## LES PERSPECTIVES 2020

### PERSPECTIVES DU SERVICE ETOILE AU NIVEAU DU SUIVI INDIVIDUEL DES PERSONNES

- Continuer à assurer un accompagnement des personnes et des familles dans les meilleures conditions possibles (qualité d'accueil et d'écoute, temps d'entretiens, réactivité).
- Continuer à travailler en étroite partenariat avec les professionnels du secteur médico-social.
- Engager une réflexion collective à travers une analyse des besoins sociaux identifiés par les professionnels à croiser avec les besoins exprimés de la population.
- Engager une réflexion avec les élus afin de trouver des solutions d'accompagnement stables dans le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées sur le territoire : limiter les difficultés d'interventions des services prestataires d'aide à la personne, faire évoluer l'accompagnement et le repérage des personnes travaillant en emploi direct.

# ACTIONS POUR LES SENIORS

## LE MATÉRIEL ADAPTÉ

L'espace de stockage du Service Etoile (cave de la Résidence-Autonomie) n'est plus adapté à la quantité de matériels stockés. Un nouvel espace de stockage serait souhaité, afin de faciliter la présentation du matériel, les manutentions, le stockage et la procédure de désinfection.



## LE TRANSPORT

Le Service Etoile a présenté en 2019 un projet d'étude sur le transport individuel, pour proposer aux habitants du territoire une évolution du service du transport vers un accompagnement plus individuel, afin de permettre aux personnes âgées de se rendre à des rendez-vous médicaux et paramédicaux notamment. D'autres sorties peuvent être envisagées (aller rendre visite à un proche en EHPAD, se rendre à la pharmacie, au cinéma, au cimetière...).

Ces demandes augmentent régulièrement, liées notamment au contexte géographique du territoire où la nécessité d'avoir recours à un véhicule serait utile face aux difficultés d'interventions que peuvent rencontrer les services d'aides à domicile.

## LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

L'étude sur l'extension du service de portage de repas à toutes les communes de la Haute-Tarentaise et sur les week-ends est toujours en cours.

Une présentation a eu lieu en commission le 5 février 2019, permettant de confronter les points de vue et de réfléchir sur les modalités de mise en place.

En 2020, ce Service Etoile se rapprochera des nouveaux élus afin de connaître leur positionnement sur ce sujet.

## LES ACTIONS COLLECTIVES

Mise en place d'actions de prévention au sein de l'espace du **Café papote**. Le service Etoile a déposé des demandes de subvention auprès du Département de la Savoie pour les projets suivants :

- Une journée de prévention routière pour les conducteurs seniors.
- Un café-thématique avec l'intervention d'un professionnel paramédical sur la prévention des chutes.
- Un café-thématique avec l'intervention d'un professionnel paramédical sur le matériel paramédical et les aides ergonomiques pour faciliter le quotidien.
- Un café-thématique autour du tricot.

Un **cycle piscine** en partenariat avec la commune de Bourg St Maurice.

La **Semaine Bleue 2020** : rendez-vous du 5 au 11 octobre 2020.



# ACTIONS CULTURELLES

## École de Musique de Haute Tarentaise

L'École de musique de Haute-Tarentaise accueille chaque année près de 500 élèves pour des enseignements diversifiés.

Les professeurs accompagnent les élèves individuellement dans leurs apprentissages.

Des groupes et des ensembles permettent aux élèves de développer des projets culturels toute l'année. La dynamique des apprentissages de l'école de musique de Haute-Tarentaise est reconnue bien au-delà du territoire.

### JANVIER

- Inauguration officielle de l'École de Musique de Haute – Tarentaise.
- Concerts donnés par les professeurs. (classique ; jazz ; musique actuelle).
- Concert "Cordes à bretelles" et ensemble musique traditionnelle de Nadia Bornand.



### FEVRIER

- Concerts d'hiver à Tignes
- "Concert Salade" à l'École de Musique de Haute-Tarentaise
- Préparation des évaluations de fin d'année et d'entrée en Classe à Horaires aménagés en partenariat avec la cité scolaire



### MARS

- Concerts dans le cadre du cycle de musique contemporaine.
- Concert de percussions à l'École de Musique de Haute Tarentaise : Marie-Anne Soufflard et Béatrice Pinneau.



### AVRIL

- Audition Maison d'Emilien Guitare/violon Joss Saia et Nadia Bornand.
- Concert "Brassens le Cubain" projet réunissant les écoles de musique de la Vallée Salle Calloch à Moûtiers.
- Auditions à la Maison d'Emilien à SEEZ : Classe de piano de Céline Fauvel.
- La musique contemporaine présentée aux élèves de Cm2 de l'école primaire.

### MAI

- Journées d'évaluations Brevet d'études Musicales à Montmélian.
- Journée ensemble de cuivres organisée par la fédération musicale de Savoie à La Sainte Chapelle de Chambéry.
- Répétition projet Lâcher de Fanfare : Projet réunissant 5 fanfares de rues (100 participants).
- Epreuve du certificat d'études musicales Salle de la Aula Esserts-Blay.
- Maison d'Emilien, auditions :
  - Classe de clarinette et saxophone Nicolas Aneme.
  - Ateliers jazz : Maxime Caron.
  - Classe de piano : Oriane Favre.
  - Restitution des élèves de classe d'éveil : Mélanie Leroux.



## JUIN

- Les réinscriptions et inscriptions sont ouvertes.
- Spectacle de musique actuelle Dimitri Fillastre ; Mélanie Leroux.
- Inauguration de la médiathèque :
  - Orchestre à cordes : Nadia Bornand. Jeanne Colombier
  - Fanfare de rue : Nicolas Aneme ; Richard Loukia
  - Ensemble de guitare : Jacques Bochet
- Auditions à l'école de musique :
  - Harmonie junior et classe de cuivres : Alain Pawlovic ; Nicolas Aneme
  - Classe de percussions : Marie-Anne Soufflard
  - Auditions des élèves de fin de cycle I
- Auditions Maison d'Emilien :
  - Classe de guitare : Maxime Caron
  - Classe de guitare : Jacques Bochet
- Soirée jazz, place du Haut Bourg : Maxime Caron.
- Lâcher de fanfare, animation de rues et création rassemblant 100 musiciens du département.
- Fête de la musique : plus de 12 heures de musique en 2 jours.

## JUILLET

- Parcours découverte pour les nouveaux élèves.
- Les élèves sont invités à passer une journée au festival des Arcs : Richard Loukia.

## SEPTEMBRE

- Reprise des cours à l'école de musique de Haute-Tarentaise
- Forum des associations Bourg Saint Maurice ; Tignes ; Val d'Isère
- Parcours découverte à la ferme du Marais dans le cadre d'une après-midi récréative organisée par le Sou des écoles.
- Concert cuivres et orgue en partenariat avec la Fédération Musicale de Savoie : Céline Fauvel ; Richard Loukia.
- Week-end musique du soleil.
- Batucada et fanfare de rues sur le marché : Maxime Caron ; Nicolas Aneme ; Richard Loukia.
- Brassens le cubain avec la participation des chorales de l'école : Mélanie Leroux
- Concert des élèves : Nicolas Aneme ; Jacques Bochet ; Maxime Caron ; Jeanne Colombier ; Alain Pawlovic.

## OCTOBRE

- Participation des ateliers jazz au Winter film festival : Maxime Caron

## DECEMBRE

- Téléthon : Nicolas Aneme ; Maxime Caron ; Dimitri Fillastre ;
- Mélanie Leroux ; Richard Loukia ; Joss Saia
- Auditions
  - Classe de piano : Céline Fauvel
  - Classe de guitare : Jacques Bochet
  - Classe de percussions et de violon : Nadia Bornand ; Marie-Anne Soufflard.
- Concert de Noël église de Hauteville Gondon par les chorales de l'école de musique de Haute Tarentaise : Mélanie Leroux.



# ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

## Promotion du tourisme Haute-Tarentaise

Afin d'être conforme à la loi NOTRe, l'Office de Tourisme Intercommunal a été créé le 03 décembre 2018, sous la forme d'une régie autonome dénommée "Tourisme Haute-Tarentaise".

Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, est administrée par un Conseil d'Exploitation composé de 8 élus intercommunaux et de 5 socioprofessionnels du territoire.



L'année 2019 a principalement été consacrée à la mise en place de cette nouvelle structure dont l'objectif est d'assurer les missions "régaliennes" (article L133-3 du Code du tourisme) :

- Accueil et information des touristes.
- Promotion touristique intercommunale.
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Mais aussi :

- Elaboration et mise en œuvre, en lien avec les communes membres, de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique.
- Réalisation d'aménagements et d'installations touristiques visés par les statuts de la CCHT.
- Consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

En 2019, Tourisme Haute Tarentaise mène des actions dans les domaines suivants :

- Assure une présence renforcée à Sainte-Foy Tarentaise au niveau du Bureau d'information touristique (1 équivalent temps plein sur la haute saison).
- Nomme Anne Marmottan sur le poste de responsable de la promotion touristique Haute-Tarentaise,
- Développe la promotion des lieux insolites et pépites à découvrir sur le territoire en été notamment :
  - Représente la Haute Tarentaise dans les instances officielles du tourisme : OT73 – SAVOIE MONT BLANC...
  - Développe des accueils presse pour la Haute Tarentaise,
  - Maintient les accueils en gare à Bourg Saint Maurice.

### LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINTE FOY TARENTAISE

5500 visiteurs accueillis en 2019 avec des horaires plus adaptés et des moyens supplémentaires dont un renfort à l'accueil pendant les vacances de février et les deux mois d'été.

Le B.I.T. assure également la billetterie du télésiège de Grand Plan en juillet/août.

Rénovation du local du bureau d'information touristique : changement des moquettes, entretien des boiseries, révision des réseaux filaires téléphonique et intranet, installation d'un serveur local, achat d'un nouveau poste informatique ...



## LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

### Le site internet

#### [www.tourisme.hautetarentaise.fr](http://www.tourisme.hautetarentaise.fr)

comptabilisait peu de connexions avec seulement 35 000 visites depuis sa mise en ligne en juin 2013. Il a donc été rattaché au site [www.hautetarentaise.fr](http://www.hautetarentaise.fr) avec du contenu alimenté via la base de données APIDAE.

### APIDAE

La plateforme permet de saisir, stocker et exploiter les informations touristiques pour renseigner les clients et les médias sur l'offre des destinations des membres du réseau, mais aussi pour alimenter les sites web, éditions papier...

Le compte de Sainte Foy Tarentaise est étendu à la Haute Tarentaise avec des droits ouverts sur les 8 communes, en accord avec les Offices de Tourisme et Savoie Mont Blanc. Un inventaire et un enrichissement des fiches APIDAE existantes est réalisé. 80 nouvelles fiches sont créées (patrimoine culturel, naturel, randonnées, site remarquable, cyclo...). Aujourd'hui le compte APIDAE Haute Tarentaise contient 535 fiches.

### Inventaire de l'offre touristique fédératrice nécessaire à la communication du territoire sur l'été

Valoriser l'offre touristique estivale des 8 communes autour du thème fédérateur qu'est l'itinérance : sites remarquables, patrimoine bâti, religieux, culturel, artisanat, producteurs, équipements sportifs (sentiers de randonnée, refuges, itinéraires cyclo...).

### Relations presse

- Rédaction et diffusion du dossier de presse Haute Tarentaise afin de promouvoir le territoire l'été et de communiqués de presse suivant l'actualité.

- Accueil de 3 journalistes fin 2019, et 1 reportage TV Sporza lors du passage du Tour de France en juillet 2019 (reportage sur la Filature Arpin).
- Participation aux conférences de presse de Savoie Mont Blanc Tourisme à Paris, Londres.

### Maillage du réseau professionnel

Rencontres avec les acteurs professionnels du tourisme : France Montagnes, Savoie Mont Blanc Tourisme, Offices de Tourisme 73... à l'occasion de réunions et du Salon Grand Ski pour ancrer la présence de la nouvelle structure Haute Tarentaise Tourisme.

### Information des socio-professionnels : opération Brexit

Mise en place d'une veille et participation active aux réunions d'information sur le BREXIT organisées pour Tourisme Haute Tarentaise en partenariat avec Savoie Mont Blanc Tourisme (SMBT).

Près de 140 socio-professionnels présents sur ce rendez-vous pour s'organiser à l'échelle du territoire sur l'après Brexit.

Les professionnels ont pu bénéficier de la restitution de l'étude sur le BREXIT aux acteurs économiques de la vallée de Haute-Tarentaise et bien au-delà lors d'une réunion publique du 16 octobre 2019, animée par Willy Fux, expert dans cette thématique.



# ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

## OUTILS ET DOCUMENTS DE COMMUNICATION

- Création d'un nouveau dépliant sur le Col du Petit Saint-Bernard à destination des familles. Document d'appel de lecture facile intégrant les boucles découvertes et un feuillet saisonnier pour les informations annuelles. Editions en juin 2020 en français et en italien.
- Création d'une liste des refuges de Haute-Tarentaise et alentours.
- Actualisation de la liste des hébergeurs cyclo en Haute-Tarentaise.
- Création d'une carte KALIBLUE avec les itinéraires cyclo de la Haute-Tarentaise.
- Réalisation d'un encart publicitaire à l'occasion du Tour de France (Vélo Magazine et supplément Tour de France).
- Réalisation de kakémonos à l'occasion du Tour de l'Avenir et du Tour de France pour les Mairies et les points d'information touristique.
- Déclinaison du logo de la CCHT en version "Tourisme", couleur, tramé, carré et allongé.
- Enrichissement de la photothèque Haute-Tarentaise, prises de vue drone.
- Diffusion de goodies : feutres et clés USB siglés Haute-Tarentaise à l'occasion du Work Shop Grand Ski.

Carte de la Haute Tarentaise © Kaliblue



## LA PROMOTION DE SAINTE FOY TARENTEAISE

Haute-Tarentaise Tourisme poursuit les actions engagées par Sainte Foy Tarentaise et assure différentes missions :

- Conception et diffusion du dossier de **presse** hiver 2019 de Sainte Foy Tarentaise. Accueil presse en janvier 2019 et accueils individuels. 263 527 € de retombées médias et 2 TV accueillies en 2019.



- Actualisation et développement du **site internet** : [www.saintefoy.net](http://www.saintefoy.net) (mise à jour des fiches APIDAE et mise à jour manuelle). Les chiffres 2019 : 206 252 sessions ; 90 998 utilisateurs ; 910 657 pages vues ; 4.42 pages vues par session en moyenne.
- Envoi de **newsletters** en collaboration avec les services de SFTLD et reconduction du **jeu Lucky star 2019**
- Edition des **guides saisonniers** : 4 000 guides hiver, 1 600 guides hébergement, 3 000 guides été. Déclinaison des éditions en version PDF feuilletable.
- Animation de **la page Facebook** : environ 17 000 abonnés et 200 publications en 2019 et du **compte Instagram** "saintefoyofficiel" : 1 140 abonnés.





- **Partenariats** avec France Bleu Pays de Savoie, Hippodev, Guides du Patrimoine des Pays de Savoie. Nouveau partenariat avec TICTAP Trip, France Montagnes pour « Le printemps du ski ».
- Enrichissement et retraitage des livrets **Natural Ski** (coloriage et cahier de jeux), réalisation d'un quizz et de TODBAG, mise en place d'un nouveau visuel de sensibilisation en front de neige.
- **Observatoire de l'activité touristique** : coordination du travail de G2A et suivi des enquêtes qualitatives (930 réponses).
- Intégration de Haute-Tarentaise Tourisme dans le nouveau **conseil de station, comité de pilotage de la station de Sainte Foy Tarentaise**.

## LE DEVELOPPEMENT DU VELO

### Amélioration de la qualité d'accueil

La Communauté de Communes met en valeur les hébergeurs qui proposent des services spécifiques pour accueillir la clientèle cycliste (local fermé, buanderie, repas adapté...). 63 établissements sont engagés dans cette démarche volontaire, qui repose sur la signature d'une charte, sans visite de contrôle. Depuis 2016, l'ensemble des professionnels du cyclotourisme (hébergeurs, restaurants, réparateurs et loueurs professionnels de vélos, offices de tourisme...) peuvent accéder au **label national "Accueil Vélo"** : 8 hébergements ont été labellisés par l'Agence Touristique Départementale.



Inauguration de la 2ème section de l'itinéraire cyclable Haute Tarentaise le 24/08/2019 ©CCHT

### Le Tour de l'Avenir

Samedi 24 août 2019, la 9ème étape 100 % tarine s'est déroulée entre Villaroger et Tignes. Les 90 dernières minutes retransmises en direct sur Eurosport dans plus de 100 pays ont rassemblé près de 5 millions d'auditeurs. Le 19 août 2020, Le Tour de l'Avenir fera encore la part belle aux routes de Haute Tarentaise, avec l'arrivée finale à Arc 1800, après l'ascension du Col de l'Iseran.



© Elisa Haumesser

Le service a également apporté son soutien à **l'organisation de divers évènements** : Tour de la Vallée d'Aoste, Tour de Tarentaise, Cyclocoeur...

### L'itinéraire cyclable Haute-Tarentaise

Ce projet initié en 2015 par une étude de faisabilité, s'est concrétisé en 2018 avec la réalisation d'une 1ère phase de travaux de 2,7 km entre la Bonneville et le lieu-dit "l'île" sur la commune de Villaroger.

En 2019, les travaux se sont poursuivis sur 3,5 km de la base internationale d'eaux vives de Bourg Saint Maurice au pont du Reclus / route des Arcs, sur la commune de Séez.

En 2020 et 2021, les travaux se poursuivront dans la forêt de Malgovert afin de relier le pont de La Bonneville. Une fois achevé l'itinéraire fera 12 km de Villaroger à Bourg Saint Maurice et 22 km jusqu'à Aime.

# ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

## Création d'une offre touristique de découverte du territoire en vélo à assistance électrique (VAE)

Une trentaine d'itinéraires ont été identifiés sur la Tarentaise, dont 7 circuits en Haute Tarentaise. Le repérage terrain a été réalisé en 2019, puis le balisage des parcours et la création des contenus pour les fiches topo-guides et le site Rando-Vanoise afin d'être effectif à l'été 2020.



Découverte du territoire en VAE ©YOCOT

## LA RANDONNÉE EN HAUTE-TARENTEAISE



Le sentier Intervillages traverse les 8 communes de Haute Tarentaise en formant une boucle de 150 km de part et d'autre de l'Isère. Il coïncide en partie avec le Grand Tour de Tarentaise.

Des portions de différents niveaux permettent à toutes les clientèles, des familles aux plus sportifs, d'emprunter ce sentier, pour la demi-journée, la journée ou même sur plusieurs jours. Il est entretenu par deux agents de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise et des agents des communes de Tignes et Val d'Isère (cf p 44).

Cet itinéraire est mis à l'honneur par l'Association Les Bouquetins trailers, qui organise, avec notre soutien, les trails

intervillages de Haute Tarentaise.

Un travail de coordination est également mené avec le Département, l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise et les communes afin de garantir une homogénéité de la qualité de l'offre et une continuité des itinéraires.

## ACCUEIL DES VOYAGEURS EN GARE

- Chaque hiver depuis 2009, la Communauté de Communes met en place un service de **bagagerie**, en partenariat avec l'O.T. de Bourg Saint Maurice – Les Arcs et l'association des commerçants Les Echoppes Boraines, afin d'améliorer l'accueil des voyageurs en transit vers les stations de Haute Tarentaise.

Du 22/12/2018 au 27/04/2019 : 5926 bagages ont été déposés, soit 11 852 € de recettes (11 308 € en 2018). Du 14/12/2019 au 14/03/2020 (fermeture anticipée liée à la crise sanitaire du covid-19) : 3973 bagages soit 7 946 €.

- Du 01/07 au 31/08/2019, l'exposition "Les Arcs, 50 ans d'aventure !" a accueilli un peu plus de 300 visiteurs. En 2020 l'espace accueillera une exposition sur la thématique "0 déchet".

- Le Bureau des guides des Arcs assure chaque année, une permanence d'informations et d'inscriptions, tous les jours de 18h à 19h en juillet-août.



## VALORISATION DES GRANDS COLS ROUTIERS

**Le bureau d'information touristique de l'Hospice du Petit Saint-Bernard**, assuré depuis 1995 par la CCHT, en partenariat avec la commune de La Thuile, a accueilli 14 897 visiteurs du 15/06 au 16/09/2019 (15 593 visiteurs en 2018).

Depuis 2019, la collaboration franco italienne se renforce avec un agent italien de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aoste présent sur juillet et Août au col.

Les visiteurs peuvent profiter des documents présentant l'offre des deux vallées, d'un espace muséographique sur l'histoire du col, complété par un sentier de découverte (au départ du Cromlech), mais également de l'exposition météo et d'une pause à l'Auberge-Restaurant.

Durant l'été 2019, l'association du Petit Saint-Bernard a proposé une exposition photos "Sur la route du lait" et une exposition de sculptures, gravures et lithographies de Mme et M. Fraticelli.

En 2019, le mobilier endommagé durant l'hiver précédent a été remplacé et un nouveau panneau en version italienne a été installé devant l'Hospice.



*Essai du vélo ludique du Col de l'Iseran, lors de la visite du Préfet et du Sous-Préfet © CCHT*

### Requalification paysagère et environnementale du Col de l'Iseran

Pour valoriser ce site emblématique et améliorer le confort des visiteurs tout en respectant les équilibres environnementaux et paysagers, des travaux ont été réalisés en 2017 et 2018. Ils portaient notamment sur la délimitation des stationnements avec la pose de pierres dressées, mais aussi la création de « cordons pastoraux » en pierres pour guider les piétons sur des chemins agrémentés en 2019 de mobilier et de signalétique d'interprétation.

Ce projet devrait s'achever par la réalisation de sanitaires publics, nécessitant des accords avec des propriétaires privés. Un processus long puisqu'il concerne une multitude d'acteurs, a nécessité des dossiers administratifs complexes compte tenu des diverses réglementations en vigueur (site classé, APPB) et des périodes de travaux relativement courtes.



# ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

## Abattoir

Le Service Environnement-Déchets est en charge du suivi de la délégation de services.

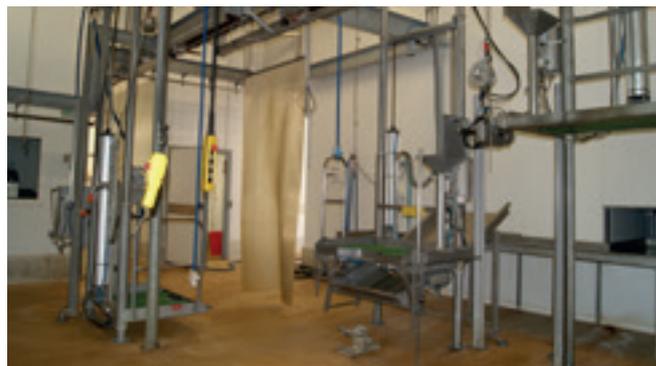
### GESTION DE CETTE INFRASTRUCTURE

La gestion de l'abattoir a été confiée par voie d'affermage à la société coopérative agricole.

"Abattoir et viande de Tarentaise" composée principalement d'éleveurs locaux qui, par conventionnement se chargent de l'exploitation de l'outil. L'investissement et les grosses réparations de nature immobilière restent à la charge de la collectivité.

La mise à disposition donne lieu à versement d'une taxe d'usage qui est de 4 433 € en 2019.

Un plan d'actions a été établi avec l'exploitant, en lien avec toutes les intercommunalités de Tarentaise, en vue de valoriser en abattage et découpage la viande produite sur le territoire.



Dans le cadre de la Délégation de Service Public, une participation financière de 10 000 € sur les charges de fonctionnement est prévue entre la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et la SCA Abattoir.

Les Communauté de communes des Versants d'Aime, Cœur de Tarentaise, Vallée d'Aigueblanche et Val Vanoise Tarentaise participent à hauteur maximum de 5 875 €.

En 2019, la Communauté de Communes a mené des interventions de maintenance pour un montant de 14 398.13 euros.



## La compétence GEMAPI

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion de l’eau, des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI).

Partant du constat que la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques rendent des services d’intérêt général pour les collectivités, à travers notamment des fonctionnalités d’écroulement des crues, de maintien des débits d’étiage, d’autoépuration des eaux, de réservoir de biodiversité et enfin d’atténuation des effets du changement climatique, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise s’est vu transférer la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018.

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° de l’article L. 211-7 du code de l’environnement :

- **L’aménagement d’un bassin ou d’une fraction de bassin hydrographique ;**
- **L’entretien et l’aménagement d’un cours d’eau, canal, lac ou plan d’eau, y compris les accès à ce cours d’eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d’eau ;**
- **La défense contre les inondations ;**
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise intervient chaque année du printemps à l’automne sur certains cours d’eau inscrits au plan pluriannuel de gestion de l’Isère et de ses affluents.



L'équipe "cours d'eau" de la CCHT

Les travaux sont à la fois préventifs et curatifs, ils consistent à abattre et à extraire en berge les arbres penchés ou déstabilisés qui peuvent à terme créer des embâcles.

En 2019, l'équipe "cours d'eau" composée de 4 agents a restauré et entretenu environ 45 km de cours d'eau.

### PRÉVENTION DES INONDATIONS

#### Travaux de remise en état post crue à Bourg-Saint-Maurice suite aux évènements des 25 et 26 juillet 2019

De violents orages se sont produits les 25 et 26 juillet 2019, marqués par une pluviométrie importante localisée ayant entraîné des réactions de plusieurs cours d’eau sur le territoire de la Haute-Tarentaise.

Cet évènement a créé la formation de laves torrentielles sur les torrents de l’Arbonne et du Saint-Pantaléon sur Bourg-Saint-Maurice et sur la Davie à Tignes. Des dégâts matériels ont été constatés (destruction d’une passerelle piétonne, recouvrement d’une route submersible, d’une piste cyclable et comblement du stade d’eaux vives sur l’Arbonne).



Lave torrentielle sur l'Arbonne



*Curage de la plage de dépôt du Saint-Pantaléon*

Le second orage du 26 juillet 2019 d'une intensité exceptionnelle a entraîné l'annulation du passage du Tour de France.

Dans le cadre de la procédure d'urgence afin de restaurer le bon écoulement des eaux et éviter une sortie de leurs lits, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a immédiatement engagé des travaux de remise en état dans les cours d'eau de l'Arbonne et du Saint-Pantaléon. La quantité de matériaux extraite est d'environ 12 000 m<sup>3</sup>.



*Comblement du bassin d'eaux vives à Bourg-Saint-Maurice*

## **Inventaire et diagnostic initial des systèmes de protection contre les inondations**

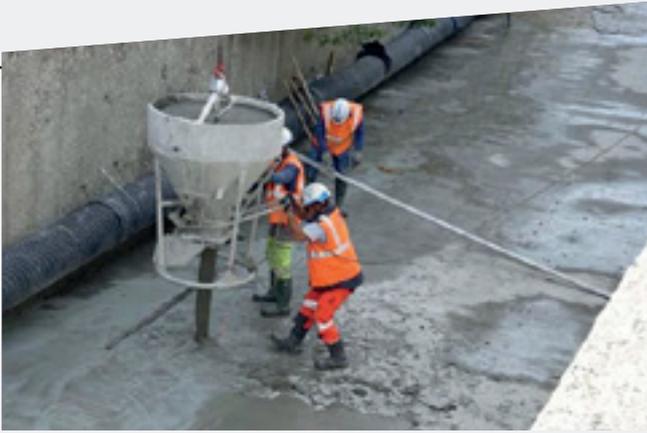
Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure la gestion de certains ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations conformément au décret digue (décret 2015-526 du 12 mai 2015).

Un inventaire exhaustif des différents ouvrages de prévention des inondations a été réalisé en partenariat avec les services de l'APTV sur le territoire. Cet inventaire permet d'identifier les ouvrages présents et ceux devant faire l'objet d'une régulation au titre du décret digue. Cet inventaire a permis de recenser 3 systèmes d'endiguement de classe B (> 3 000 personnes protégées) et 8 systèmes d'endiguement de classe C (< 3 000 personnes protégées).

Un classement a été présenté aux élus et ces derniers ont validé la priorité des ouvrages à régulariser. Après les études, les élus devront s'engager sur le niveau de protection qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

En 2019, la démarche de régulation du système d'endiguement de l'Arbonne de classe B a démarré avec la réalisation de l'Etude De Danger (EDD) par le biais d'un marché confié à RTM pour un montant de 23 170 € HT. En parallèle, des travaux préparatoires ont été réalisés pour la régularisation des systèmes d'endiguement du Versoyen/Charbonnet et Isère/Calabourdane de classe B.

Ophélie DUMAS a été récemment recrutée en qualité de technicienne de rivière - GEMAPI. Elle partage son temps de travail entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (80 %) et l'Assemblée des Pays Tarentaise Vanoise (APTV / 20 %).



## Travaux de réfection du Canal de l'Isère à Val d'Isère

Au lendemain de l'inondation de l'Isère en 1957 qui avait fait des dégâts considérables, un canal a été réalisé pour canaliser l'Isère et maîtriser ses crues dans la traversée de Val d'Isère. Depuis l'année 2018, le canal est en totale réfection. En 2019, la deuxième tranche des travaux a été réalisée.

Ces travaux nécessitent la dérivation des flux de l'Isère à travers un ovoïde permettant que ces opérations se réalisent hors d'eau. Du fait des aléas de la météo (chute de neige...), le radier n'a pas pu être traité dans la totalité des surfaces prévues en 2019.

## Projets 2020-2021

- Révision de la Déclaration d'Intérêt Général relative à l'entretien des cours d'eau permettant à la CCHT de se substituer en cas de défaillance des propriétaires.
- Finalisation de la régularisation du système d'endiguement de l'Arbonne et mise en œuvre du programme.
- Réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement Versoyen/Charbonnet et Isère/Calabourdane ;
- Réalisation du cahier des charges pour la régularisation des systèmes d'endiguement de classe C : le Reclus à Sééz et le Saint-Pantaléon à Bourg Saint Maurice.
- Réalisation d'une étude globale sur le bassin versant du Saint-Pantaléon.



Coulée de boue Arbonne / Isère à Bourg Saint Maurice, juillet 2019

# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

## SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale traduit le projet de territoire commun que se sont donné les trente communes de la vallée de Tarentaise.

Au cours de l'année 2019 :

L'APTV a accompagné les communes dans l'élaboration ou la modification de leurs Plans Locaux d'Urbanisme pour intégrer les grandes orientations du SCoT. Ainsi, **19 avis** ont été rendus sur des documents d'urbanisme ou des unités touristiques nouvelles et **5 PLU** en révision générale ont été approuvés.

- La poursuite de l'observatoire SCoT a permis de faire un état des lieux sur les tendances démographiques, le logement permanent et les problématiques d'accès à ces logements pour la population, le fonctionnement des centralités et des zones commerciales, la dynamique touristique et de l'emploi, ainsi qu'un premier bilan de la consommation des surfaces touristiques pondérées.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui a fait l'objet de nombreux échanges avec les SCoT de la région Auvergne Rhône-Alpes, a été adopté.
- Le bureau SCoT s'est réuni tous les deux mois, afin d'assurer la mise en œuvre de ce document.

## Sentier intervillages

Dans le cadre de sa compétence Environnement et cadre de vie, la Communauté de Communes balise et entretient chaque année le Sentier Intervillages.

### LE SENTIER

D'une longueur de 150 km, ce sentier relie l'ensemble des communes de Haute-Tarentaise, avec pour point culminant "le passage de Picheru" situé à 2 760 m d'altitude en limite des communes de Val d'Isère et Tignes.

Il a la caractéristique de cheminer de refuge en refuge, au niveau des alpages, pour découvrir les plus beaux paysages du territoire.

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

En 2019, l'équipe sentier était composée de 2 agents. Ils ont procédé à l'entretien courant du sentier.

Cette équipe est renforcée par des agents communaux de Tignes et de Val d'Isère mis à disposition pour entretenir ce sentier sur leur commune.

## Cours d'eau

Dans le cadre de sa compétence environnement et cadre de vie, la Communauté de Communes entretient les cours d'eau inscrits au plan pluriannuel.

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

En 2019, l'équipe Environnement composée de 4 agents de la Communauté de Communes, s'est occupée de la végétation des bordures (plante invasive notamment de la Renouée du Japon) et du traitement des embâcles sur certains cours d'eau du territoire de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise.





## Transports Scolaires

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION - RAPPEL

Les inscriptions aux transports scolaires se font sur le site Internet de la Région Auvergne Rhône Alpes.

| Quotient familial CAF   | < 550 | 550 - 650 | 651 - 750 | > 750 |
|-------------------------|-------|-----------|-----------|-------|
| Tarifification annuelle | 40 €  | 70 €      | 105 €     | 140 € |

Barème applicable pour les 2 premiers enfants transportés ayant droit aux transports scolaires.

- 3<sup>ème</sup> enfant : - 50 % sur le barème
- 4<sup>ème</sup> enfant : gratuit
- Élèves saisonniers ou arrivés en cours d'année (à compter du 1<sup>er</sup> Décembre) : 50 % du barème.

| Élèves :                           | Effectifs en 2018/2019 |
|------------------------------------|------------------------|
| Internes                           | 321                    |
| Demi-pensionnaires                 | 889                    |
| Collégiens (privé St Thérèse : 32) | 474                    |
| Lycéens de Bourg St Maurice        | 162                    |
| Accompagnatrices                   | 9                      |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>1 210</b>           |

### POINTS PARTICULIERS

- Garde alternée : une inscription est faite par chaque parent. La place sera garantie dans chacun des circuits. Chacun des représentants légaux paye la moitié suivant son QF.
- Pour les scolaires saisonniers résidant en Savoie qui changent de transport en cours d'année, cela nécessite une 2<sup>ème</sup> inscription et une 2<sup>ème</sup> carte sans supplément.
- La prise en charge des ayants-droit aux transports scolaires en cours d'année s'étudie au cas par cas, dans la limite de la capacité du car mis en place à la rentrée. En dernier recours, la famille est indemnisée pour absence de transport suivant les conditions de la charte.

### AUTRES USAGERS SUR CIRCUITS SPÉCIAUX

3 € le trajet (1 montée dans le car et non 1 aller-retour) sur réservation préalable à la Communauté de Communes ou 200 € pour l'année scolaire dans la limite des places disponibles (la notion de quotient familial ne s'applique pas).

- Trajet isolé "nounou, cantine, garderie" pour les non ayants-droit aux transports scolaires ou retour midi uniquement.
- BTS, étudiants et apprentis.
- Enfant de maternelle ou de primaire hors établissement scolaire (stage, etc.).
- Autres usagers, dans la limite des places disponibles, au cas par cas. Pas d'adulte sur les circuits "maternelles-primaires".

### SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

Les élèves sont sensibilisés aux dangers pouvant survenir à l'intérieur et autour du car :

- Eléments de sécurité (ceintures de sécurité, issues de secours, marteau brise-vitre, extincteur, boîte de premiers secours...) leur sont présentés ainsi que leur fonctionnement.
- Traversée et montée, évacuation rapide, rappel à la citoyenneté. Des exercices d'évacuation sont réalisés à l'issue de l'intervention.

### En 2019, 3 interventions ont eu lieu :

- 160 élèves de 6<sup>ème</sup> de la cité scolaire.
- Écoles de la Rosière et Sainte-Foy-Tarentaise. Ces interventions sont très appréciées des élèves et professeurs.



# GESTION DES DÉCHETS

## Service Environnement

Les huit communes du territoire ont délégué leur compétence de collecte et de traitement des déchets à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (statuts du 22 décembre 2016).

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise exerce la compétence "collecte" et a délégué la compétence "traitement" à Savoie-Déchets. Dans le cadre de sa compétence "collecte", la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure les missions suivantes :

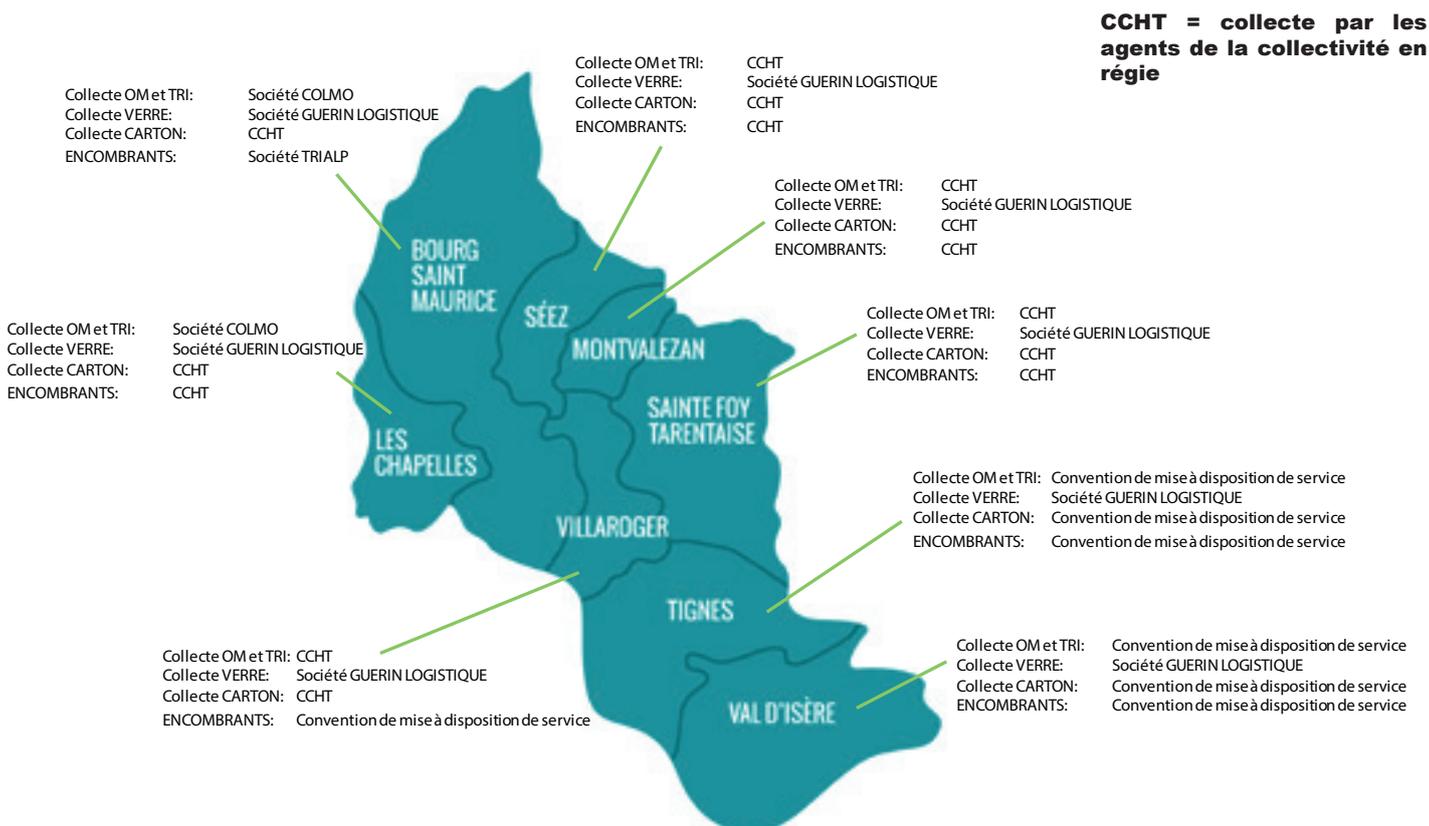
- Collecte des ordures ménagères et assimilées
- Collecte des matériaux recyclables
- Gestion des déchetteries.

## SPÉCIFICITÉ EN ZONE TOURISTIQUE

Aux 16 789 habitants permanents du canton, viennent s'ajouter 130 000 lits touristiques qui génèrent d'importantes pointes saisonnières de production de déchets. Dès lors, le dimensionnement des équipements doit tenir compte des capacités maximales d'accueil et l'organisation des services doit s'adapter à la saisonnalité, ainsi qu'aux productions spécifiques des zones à forte fréquentation touristique.



## QUELS ACTEURS POUR LA COLLECTE 2019



## LA COLLECTE DES DÉCHETS



En 2019, cette collecte a été assurée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Il existe plusieurs modes de gestion :

- Par convention de mise à disposition de services pour les communes de Tignes et de Val d'Isère.

- par marché public pour la collecte des DMA concernant la commune de Bourg Saint Maurice et Les Chapelles attribué à la société COLMO

- Par marché public pour la collecte du verre sur l'ensemble du territoire attribué à la société GUERIN LOGISTIQUE.

- Par marché public pour la collecte des encombrants près des points d'apports volontaires sur la commune de Bourg Saint Maurice attribué à la société TRIALP.

- En régie par les agents de la Communauté de Communes pour les communes de Sééz, Montvalezan-La Rosière, Sainte-Foy Tarentaise et Villaroger ainsi que les cartons bruns sur la commune des Chapelles et Bourg Saint Maurice.

- Et par convention de mise à disposition de services pour la commune de Villaroger (encombrants).

## POINT SUR L'ÉTAT DE LA CONTENEURISATION EN 2019 (DEPUIS LE DÉPART)

| Communes                     | OM  | Tri | Verre | TOTAL      |
|------------------------------|-----|-----|-------|------------|
| <b>Tignes</b>                | 120 | 80  | 87    | <b>287</b> |
| <b>Val d'Isère</b>           | 103 | 55  | 53    | <b>211</b> |
| <b>Sééz</b>                  | 33  | 32  | 30    | <b>95</b>  |
| <b>Montvalezan</b>           | 55  | 45  | 43    | <b>143</b> |
| <b>Sainte Foy Tarentaise</b> | 35  | 36  | 27    | <b>98</b>  |
| <b>Les Chapelles</b>         | 10  | 7   | 7     | <b>24</b>  |
| <b>Bourg Saint Maurice</b>   | 288 | 205 | 202   | <b>695</b> |
| <b>Villaroger</b>            | 22  | 20  | 12    | <b>54</b>  |

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les ordures ménagères passent par le nouveau quai de transfert des Brévières construit en 2016 ou par celui de Valezan, pour être ensuite évacuées par des semi-remorques. Les déchets résiduels sont incinérés à Chambéry (Savoie Déchets) et valorisés en électricité et chaleur (coût de traitement : 110 € HT / tonne). Le tri et les cartons professionnels transitent par les quais de transfert des Brévières ou de Valezan et sont ensuite transportés par semi-remorques au centre de tri de Savoie-Déchets à Gilly sur Isère. En cas de saturation de ce dernier, ils peuvent être envoyés au centre de tri de Chambéry.



Quai de transfert des déchets des Brévières



Conteneurisation à Bourg Saint Maurice

# GESTION DES DÉCHETS

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN TONNES

|   |   | 2018   | 2019   | Évolution 2018/2019 |
|---|---|--------|--------|---------------------|
| <b>Bourg Saint Maurice et Les Chapelles</b> | <b>Les Arcs</b>   | 2259   | 2 850  | + 26.16 %           |
|   | <b>Chef lieu BSM, les villages BSM et Les Chapelles</b> | 2186   | 2 234  | + 2.2 %             |
| <b>Secteur médian</b>                       | <b>Séez</b>   | 1764   | 1 889  | + 7.1 %             |
|   | <b>Montvalezan</b>                                      |        |        |                     |
|   | <b>Ste Foy Tarentaise</b>                               |        |        |                     |
|   | <b>Villaroger</b>                                       |        |        |                     |
| <b>Tignes</b>                               |   | 2514   | 2 422  | - 3,66 %            |
| <b>Val d'Isère</b>                          |   | 2768   | 2 608  | - 5.76 %            |
| <b>TOTAL</b>                                |   | 11 875 | 12 003 | + 4.45 %            |



## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN TONNES (HORS VERRE)

|   |   | 2018 | 2019 | Évolution 2018/2019 |
|---|---|------|------|---------------------|
| <b>Bourg Saint Maurice et Les chapelles</b> | <b>Les Arcs</b>   | 126  | 155  | + 23 %              |
|   | <b>Chef lieu BSM, les villages BSM et Les Chapelles</b> | 256  | 279  | + 9 %               |
| <b>Secteur médian</b>                       | <b>Séez</b>   | 247  | 320  | + 29.5 %            |
|   | <b>Montvalezan</b>                                      |      |      |                     |
|   | <b>Ste Foy Tarentaise</b>                               |      |      |                     |
|   | <b>Villaroger</b>                                       |      |      |                     |
| <b>Tignes</b>                               |   | 178  | 174  | - 2.2 %             |
| <b>Val d'Isère</b>                          |   | 173  | 184  | + 6.3 %             |
| <b>TOTAL</b>                                |   | 1064 |      | + 4.5 %             |



## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DU VERRE EN TONNES

|                            | 2018 | 2019 | Évolution 2018/2019 |
|----------------------------|------|------|---------------------|
| <b>Bourg Saint Maurice</b> | 746  | 877  | + 17.5 %            |
| <b>Les Chapelles</b>       | 25   | 29   | + 16 %              |
| <b>Séez</b>                | 116  | 110  | - 5.2 %             |
| <b>Montvalezan</b>         | 212  | 221  | + 4.2 %             |
| <b>Ste Foy Tarentaise</b>  | 110  | 32   | + 3.2 %             |
| <b>Villaroger</b>          | 31   | 111  | + 0.9 %             |
| <b>Tignes</b>              | 542  | 594  | + 9.6 %             |
| <b>Val d'Isère</b>         | 632  | 679  | + 7.43 %            |
| <b>TOTAL</b>               | 2415 | 2653 | + 8,15 %            |



## LES DÉCHETTERIES

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise assure la gestion de quatre déchetteries sur son territoire :

- la déchetterie de Bourg-Saint-Maurice (rue de Pinon)
- la déchetterie d'Arc 1800 (la Croisette)
- la déchetterie de Montvalezan (Les Envers)
- la déchetterie de Tignes (les Brévières)

L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Les encombrants (DIB), la ferraille, les végétaux, les D3E, les gravats et le bois sont facturés 8 € le m<sup>3</sup>.

Il est à noter que les dépôts de ferrailles, de meubles, de piles, de cartons et de lampes sont gratuits aussi pour les professionnels.

La déchetterie est un espace clos et gardienné.

Un marché d'exploitation a été renouvelé en 2015 pour une durée de 5 ans :

- Lot 1 - TRIALP : accueil du public, gardiennage, tri des déchets, entretien, démantèlement des matériaux, acheminement des déchets électriques et électroniques au point de regroupement.
- Lot 2 - Société Nantet : transport facturé à la tonne et traitement des déchets avec mise à disposition des contenants.
- Lot 3 - Société Valespace : transport et traitement des déchets dangereux des ménages.

## ÉCO-EMBALLAGES DEVIENT CITEO

En 2017, Eco Emballage, l'éco-organisme qui était en charge d'organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France a été remplacé par CITEO. Ce nouvel éco-organisme est né de la fusion entre Eco Emballage et Eco Folio (la filière en charge du papier). CITEO subventionne les collectivités pour la collecte et le traitement des emballages recyclables présents sur leur territoire.



## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE (EN TONNES)

| FILIÈRES                               | 2018           | 2019           | Évolution 2018/2019 |
|--|----------------|----------------|---------------------|
| VEGÉTAUX                               | 568.05         | 587.66         | + 3.45 %            |
| CARTON PAPIER                          | 197.51         | 203.44         | + 3 %               |
| FERRAILLES                             | 517.22         | 563.14         | + 8.88 %            |
| METAUX                                 | 14.77          | 10.20          | - 30.94 %           |
| BOIS (+bois dérivé)                    | 1 751.9        | 2301.97        | + 15.98 %           |
| MOBILIER                               | 440.18         | 548.62         | + 24.63 %           |
| TEXTILE                                | 48.70          | 38.32          | - 21.31 %           |
| PNEUS                                  | 72.74          | 60.02          | - 17.49 %           |
| ROUES                                  | 10.47          | 21.34          | +103.82 %           |
| DEEE*                                  | 324.40         | 351.86         | + 8.46 %            |
| GAZ                                    | 4.30           | 4.49           | + 4.42 %            |
| EXTINCTEURS                            | 1.85           | 1.99           | + 7.57 %            |
| PLÂTRE                                 | 255.16         | 341.20         | + 33.72 %           |
| HUILE VÉGÉTALE                         | 5.77           | 1.86           | - 67.76 %           |
| <b>TOTAL VALORISATION MATIÈRE</b>      | <b>4213.02</b> | <b>5036.11</b> | <b>+ 19.54 %</b>    |
| HUILE MINÉRALE                         | 7.30           | 11.31          | + 54.9 %            |
| SKIS                                   | 20.34          | 25.32          | + 24.48 %           |
| <b>TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE</b>  | <b>27.64</b>   | <b>36.63</b>   | <b>+ 32.52 %</b>    |
| GRAVATS classe 3                       | 2 142.00       | 2012.76        | - 6.03 %            |
| ENFOUISSABLE classe 2                  | 1 199.20       | 1168.60        | - 2.55 %            |
| FIBROCIMENT                            | 1.66           | 0.16           | - 90.36 %           |
| BATTERIES                              | 4.99           | 5.50           | + 10.22 %           |
| ÉCO DDS*                               | 12.34          | 12.62          | 6.68 %              |
| HORS ÉCO DDS                           | 18.64          | 22.05          | + 18.29 %           |
| <b>TOTAL ENFOUISSEMENT –TRAITEMENT</b> | <b>3378.83</b> | <b>3221.69</b> | <b>- 4.65 %</b>     |
| <b>TOTAL GLOBAL</b>                    | <b>7619,49</b> | <b>3221,69</b> | <b>+ 8.85 %</b>     |

# GESTION DES DÉCHETS

## LE DÉMANTÈLEMENT EN DÉCHETTERIES

Actuellement, les matériaux récupérés sont soit revalorisés (les déchets d'équipements électriques et électroniques, les cartons, les métaux...), soit enfouis dans un centre technique prévu à cet effet.

De nombreux éco-organismes soutiennent la collectivité dans le but de donner une nouvelle vie à ces déchets ou de les dépolluer.



## DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

### Définition

Définition D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers issus des équipements électriques et électroniques des catégories 1 à 10, à l'exception des équipements de la catégorie 5 du Décret.

### Eco-organisme (Eco-Système)

organisme agréé par les pouvoirs publics au titre du décret et chargé de l'enlèvement ou de la reprise pour réemploi, valorisation ou traitement dans les conditions posées par le Décret, des D3E collectés sélectivement par la Collectivité. L'Eco-organisme est en charge du financement de la collecte sélective et de l'enlèvement des D3E collectés par la collectivité.

Pardélibération du Conseil Communautaire du 14 mai 2007, le Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise signe le 29 août 2007 la convention avec OCAD3E (Eco-système) concernant la collecte des D3E.

## Point de collecte

La collectivité met à disposition de l'Eco organisme les D3E qu'elle a collectés sélectivement sur les déchetteries de Tignes- Les Brévières et de Bourg Saint Maurice. La collecte est organisée de façon séparée en 4 flux, définis par l'arrêté du 13 mars 2006 relatif au Registre :

- gros électroménager froid (GEMF)
- gros électroménager hors froid (GEMHF)
- écrans (ECR),
- petits appareils en mélange (PAM).

*Evolution de la collecte des D3E (en tonnes)*

| Matériaux | 2018 | 2019   | Evolution 2018/2019 |
|-----------|------|--------|---------------------|
| DEEE      | 348  | 351,86 | +8,46 %             |

## Ecomobilier

### Déchets d'ameublement/mobilier (DEA)

Cette filière permet de recycler les meubles usagés. Elle est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Les déchetteries des Brévières et de Bourg Saint Maurice ont collecté plus de 503 tonnes issues de l'ameublement en 2019.

*Evolution de la collecte benne Eco Mobilier (en tonnes)*

| Matériaux | 2018   | 2019   | Evolution 2018/2019 |
|-----------|--------|--------|---------------------|
| Mobilier  | 440,18 | 503,65 | +14,4 %             |

## ECO DDS - DÉCHETS CHIMIQUES

Cet éco-organisme a en charge la collecte et le traitement de certains déchets chimiques "déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers" (vernis, chlore, peinture, produits phytosanitaires, filtres à huile...).

*Evolution de la collecte des DDS (en tonnes)*

| Matériaux | 2018  | 2019  | Evolution 2018/2019 |
|-----------|-------|-------|---------------------|
| DDS       | 11,83 | 12,37 | +4,56 %             |

## RECYLUM - COLLECTE DES LAMPES

La Communauté de Communes récupère depuis 2012 sur l'ensemble des déchetteries de Haute Tarentaise les lampes à décharge reprises par l'éco-organisme « Recylum » telles que :

- les tubes fluorescents (dits "néons")
- les lampes basse consommation (ou fluocompactes)
- les lampes à iodure métallique (ou aux halogénures métalliques)
- les lampes sodium (haute et basse pression)
- les lampes à vapeur de mercure
- et les lampes à leds.

*Evolution de la collecte des lampes (en tonnes)*

| Matériaux | 2018 | 2019 | Evolution 2018/2019 |
|-----------|------|------|---------------------|
| LAMPES    | 1,92 | 2,84 | +47,9 %             |

## ECO TLC - COLLECTE DES TEXTILES

Suite à la mise en place d'un Éco-organisme, la collecte et la valorisation des textiles est gratuite depuis le printemps 2011.

La collecte du textile est soutenue par l'éco-organisme Eco TLC.

Les textiles peuvent être déposés en déchetterie ou dans l'un des huit conteneurs répartis sur l'ensemble de la Haute-Tarentaise. La collecte de ces conteneurs est confiée à l'entreprise TRI-VALLEES basée à Gilly-sur-Isère (73). C'est l'entreprise Alpes TLC située à Ugine (73) qui trie les vêtements collectés sur le territoire. Tous ces textiles sont valorisés en l'état ou par le recyclage leur évitant ainsi l'incinération.

Sont acceptés dans ces conteneurs :

- les vêtements en bon état et propres,
- le linge de maison (drap, serviette, rideau...),
- la maroquinerie (ceinture, sac...),
- les chaussures en bon état, propres et attachées par paire,
- les jouets.

*Evolution de la collecte des DDS (en tonnes)*

| Matériaux | 2018  | 2019  | Evolution 2018/2019 |
|-----------|-------|-------|---------------------|
| TEXTILES  | 48,70 | 38,32 | -21,31 %            |

## COREPILE - COLLECTE DES PILES

Corepile est un éco-organisme ayant pour vocation d'organiser la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables usagés sur le territoire. Des collecteurs de piles et accumulateurs sont mis en place dans les 4 déchetteries de Haute Tarentaise.

*Evolution de la collecte des PILES (en tonnes)*

| Matériaux | 2018 | 2019 | Evolution 2018/2019 |
|-----------|------|------|---------------------|
| PILES     | 2,3  | 2,99 | +30 %               |

## LES CARTONS HORS DECHETTERIE

Sur l'ensemble du territoire de la CCHT des locaux dédiés aux cartons des professionnels sont installés.

*Évolution de la collecte des cartons professionnels en tonnes*

| Cartons professionnels                         | 2018 | 2019 | Evolution 2018/2019 |
|--|------|------|---------------------|
| Bourg Saint Maurice/Les Arcs + Secteur Médiann | 485  | 425  | -12,37 %            |
| Tignes   | 292  | 291  | -0,3 %              |
| Val d'Isère                                    | 277  | 294  | +6,14 %             |
| TOTAL  | 1053 | 1010 | -4,08 %             |

## LA COLLECTE DES DASRI

La loi impose la collecte séparée des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à l'attention des personnes en automédication. Jusqu'au 31 décembre 2013, cette collecte était organisée et financée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Depuis le 1er janvier 2014, c'est l'éco-organisme DASTRI qui organise et finance la collecte des DASRI. Cela concerne principalement les déchets piquants (aiguilles, lancettes...) ou coupants (scalpels, lames...). Cette collecte a pour but d'éliminer ce type de déchets dangereux selon les normes en vigueur.

Cette collecte consiste en un stationnement d'un véhicule dédié pendant deux heures sur chaque commune, tous les 3 mois environ.

# AUTRES ACTIONS

## Nouvelles technologies

### TNT

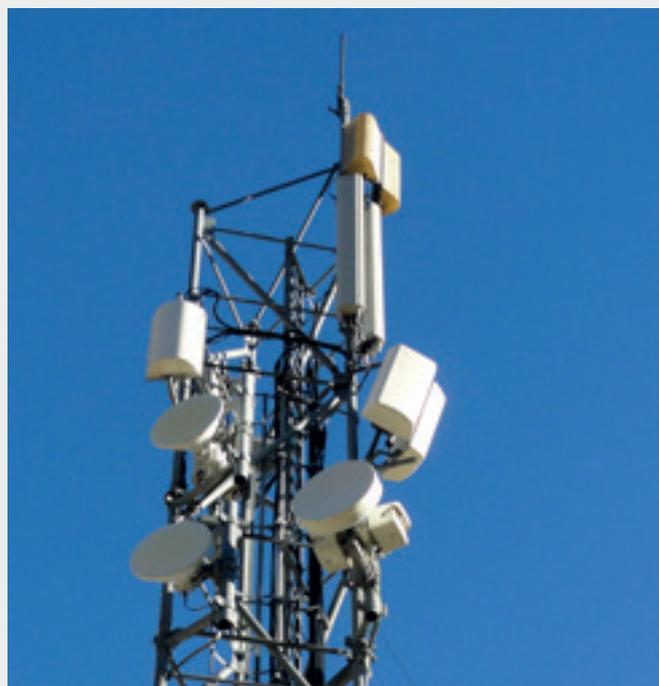
**Depuis 2011, suite à leur abandon par les chaînes, la Communauté de Communes a pris en charge 3 émetteurs :**

- Villaroger : 1 au Franier sur Sainte Foy Tarentaise
- Tignes : 2 au Bec Rouge
- Val d'Isère : 2 à la Daille

La Communauté de Communes a équipé ces émetteurs secondaires de matériel pour recevoir la TNT depuis les émetteurs pilotes des chaînes, gérés eux par TDF. Toutes les chaînes sont présentes sauf les groupes R3 (Canal+) et R7 (5 des 6 nouvelles chaînes).

En 2019, la Communauté de Communes a répondu à des sollicitations des usagers pour des problèmes de réception de la télévision, y compris depuis les émetteurs ne lui appartenant pas.

La maintenance préventive des 3 émetteurs a été réalisée deux fois en 2019.



### DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Le 20 octobre 2017, le Département de la Savoie a résilié la Délégation de Service Public qu'il avait attribuée en 2016 au groupement d'entreprises "Axione / Bouygues Énergies & Services" géré localement par "THD 73". Il devait concevoir, réaliser et exploiter le réseau numérique très haut débit départemental de 2016 à 2026.

Ce nouveau réseau de télécommunication de fibre optique devait remplacer à terme le réseau en cuivre déployé dans les années 70 par l'opérateur historique.

En décembre 2017, le gouvernement a annoncé, lors de la Conférence nationale des territoires, la création d'un dispositif nouveau, les AMEL, pour "appels à manifestation d'engagements locaux" signés entre l'Etat, le Département et des sociétés privées. En mai 2018, le Département de la Savoie a confirmé que l'aménagement numérique de son territoire prévu en RIP : Réseau d'Initiatives Publiques intégrera un dispositif AMEL. Fin 2018, le Département suite à ses consultations, choisissait le groupement "Covage-Orange" pour déployer la fibre de fin 2019 à 2023 sur les fonds propres en Savoie.

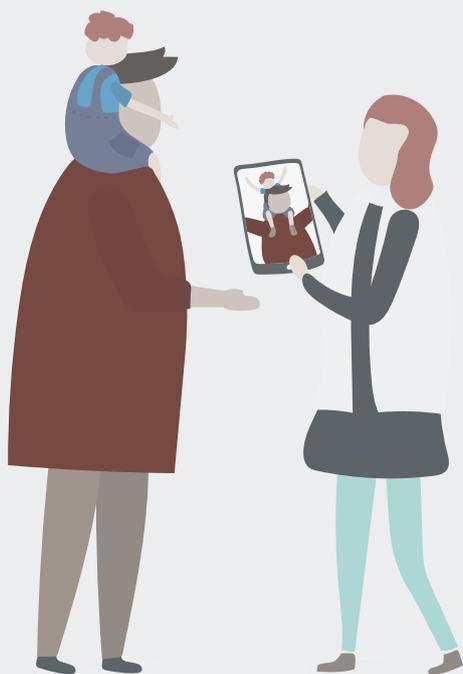
## Aire d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise est compétente en matière d'Aire d'Accueil des Gens du Voyage dans le cadre de la loi NOTRe.

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Haute Tarentaise est située rue de Pinon à Bourg Saint Maurice.

La gestion des places et son fonctionnement sont assurés par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

La capacité est de 10 emplacements raccordés à une borne avec eau, électricité. L'aire comprend également des sanitaires collectifs accessibles aux personnes à mobilité réduite avec 4 WC et 4 douches.



## Maison funéraire

La Maison Funéraire est gérée en délégation de service public.

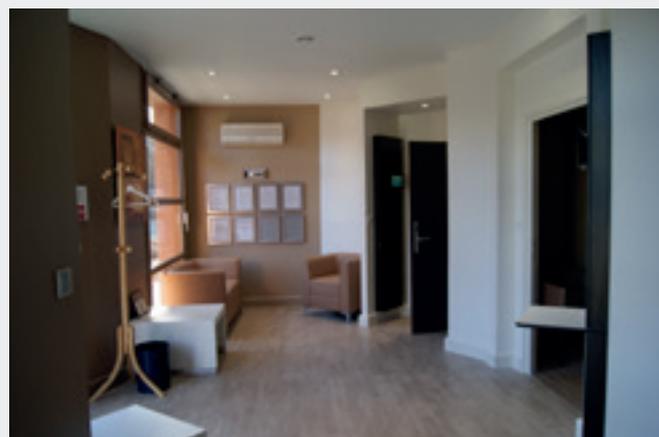
En 2000, les intercommunalités d'Aime et de Bourg Saint Maurice ont, dans le cadre de leur coopération, construit une chambre funéraire à Bourg Saint Maurice.



**LA GESTION DE CETTE INFRASTRUCTURE**  
Depuis l'ouverture, la gestion de cet équipement de proximité fait l'objet d'un partage des rôles bien précis.

La gestion est confiée à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public relancée en 2018. Le contrat d'affermage a été conclu pour 5 ans avec la société OGF. La maison funéraire est placée sous l'autorité de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, qui en assure le contrôle et vérifie son bon fonctionnement.

Montant de la redevance : 9 000 €



# RAPPORT FINANCIER

## BUDGET PRINCIPAL 2019 - FONCTIONNEMENT

| <u>Fonctionnement</u>  | <u>Compte administratif</u> |                        |
|--|-----------------------------|------------------------|
|  | <u>Dépenses</u>             | <u>Recettes</u>        |
| Actions de communication                                       | 66 726,48 €                 |                        |
| Administration générale  | 419 857,51 €                | 41 442,38 €            |
| Indemnités des élus  | 91 218,99 €                 |                        |
| Participation à l'APTV   | 112 734,98 €                |                        |
| Relais Télévision  | 27 878,75 €                 | 25 576,44 €            |
| Equipe Sentier   | 40 404,52 €                 | 40 404,52 €            |
| Politique en faveur de l'agriculture                           | 66 865,10 €                 |                        |
| Politique en faveur des personnes âgées                        | 216 583,09 €                | 2 345,07 €             |
| Politique Jeunesse   | 543 091,72 €                | 284 908,48 €           |
| Reliquat ALSH  | 60 581,78 €                 |                        |
| Relais Parents Assistantes Maternelles                         | 101 426,03 €                | 43 963,86 €            |
| Scolaires (RASED / ULIS-Ecole)                                 | 4 551,04 €                  |                        |
| Ecole de musique / Culture                                     | 643 864,20 €                | 199 291,71 €           |
| Consultance architecturale                                     | 18 974,79 €                 |                        |
| Aire d'accueil des gens du voyage                              | 18 594,67 €                 | 19 386,09 €            |
| Maison de Services au Public (MSAP)                            | 3 862,50 €                  |                        |
| <b>TOTAL (a)</b>   | <b>2 437 216,15 €</b>       | <b>657 318,55 €</b>    |
| Administration DMA   | 209 628,46 €                | 9 068,07 €             |
| Déchetteries   | 1 222 172,97 €              | 228 526,46 €           |
| Collecte   | 2 693 576,35 €              | 7 111,39 €             |
| Transport et traitement  | 2 685 943,17 €              | 365 258,18 €           |
| <b>Total DMA (b)</b>   | <b>6 811 320,95 €</b>       | <b>609 964,10 €</b>    |
| Etude eau et assainissement                                    | 19 062,00 €                 | 23 872,00 €            |
| Subvention budget annexe Transports                            | 231 118,89 €                | 2 652,04 €             |
| Subvention budget annexe Tourisme                              | 1 691 000,00 €              |                        |
| Salaires Janvier Tourisme                                      | 12 168,77 €                 | 25 765,90 €            |
| Factures SAHI payées par la CCHTI                              |                             | 49,93 €                |
| FCTVA sur dépenses d'entretien                                 |                             | 193,40 €               |
| Frais bancaies paiements par Internet                          | 0,47 €                      |                        |
| Régularisations écritures trésorerie                           |                             |                        |
| <b>TOTAL (c)</b>   | <b>1 953 350,13 €</b>       | <b>52 533,27 €</b>     |
| Produit fiscal   |                             | 2 978 616,00 €         |
| TEOM   |                             | 8 289 940,00 €         |
| Participation au redressement des finances publiques de l'Etat | 540 974,00 €                |                        |
| FPIC : Fonds de péréquation (national)                         | 3 357 117,00 €              |                        |
| Intérêts de la dette + ICNE                                    | 37 869,96 €                 |                        |
| <b>TOTAL (d)</b>   | <b>3 935 960,96 €</b>       | <b>11 268 556,00 €</b> |
| DGF touristique  | 2 646 790,00 €              | 5 273 450,00 €         |
| Dotations d'intercommunalité                                   |                             | 221 645,00 €           |
| Dotations aux amortissements                                   | 952 104,08 €                |                        |
| Amortissement des subventions                                  |                             | 11 264,60 €            |
| Produits de cession  | 3 000,00 €                  |                        |
| <b>TOTAL (e)</b>   | <b>3 601 894,08 €</b>       | <b>5 506 359,60 €</b>  |
| <b>TOTAL (a+b+c+d+e)</b>                                       | <b>18 739 742,27 €</b>      | <b>18 094 731,52 €</b> |
| GEMAPI   | 92 412,37 €                 | 44 420,23 €            |
| Intérêts de la dette   | 7 038,10 €                  |                        |
| Dégrèvement GEMAPI   | 213,00 €                    |                        |
| Taxe GEMAPI  |                             | 1 204 697,00 €         |
| <b>Total GEMAPI (f)</b>  | <b>99 663,47 €</b>          | <b>1 249 117,23 €</b>  |
| <b>TOTAL (a+b+c+d+e+f)</b>                                     | <b>18 839 405,74 €</b>      | <b>19 343 848,75 €</b> |
| <u>Recettes exceptionnelles (g)</u>                            |                             |                        |
| Excédent de fonctionnement reporté (n-1)                       |                             | 4 925 062,00 €         |
| Réserves d'autofinancement                                     |                             |                        |
| Virement à la section d'investissement                         |                             |                        |
| <b>Total section de fonctionnement</b>                         | <b>18 839 405,74 €</b>      | <b>24 268 910,75 €</b> |

## BUDGET PRINCIPAL 2019 - INVESTISSEMENT

### Investissement

|   | Compte administratif  |                       |
|---|-----------------------|-----------------------|
|   | Dépenses              | Recettes              |
| Equipe sentiers                                     | 41 304,52 €           |                       |
| Investissements pour les services                   | 55 629,75 €           | 57 277,00 €           |
| Aménagement Locaux Point Information Jeunesse       | 103 441,49 €          |                       |
| Maison de Services Au Public (MSAP)                 | 6 578,34 €            |                       |
| Matériel TNT  | 4 699,97 €            |                       |
| Conteneurisation                                    | 254 535,96 €          |                       |
| Déchetteries  | 4 493,82 €            |                       |
| Matériel garage                                     | 1 323,00 €            | 4 155,75 €            |
| Politique réduction des déchets                     | 167,53 €              |                       |
| Quai de transfert Valezan                           | 1,00 €                |                       |
| <b>Total des dépenses/recettes d'équipement (a)</b> | <b>472 175,38 €</b>   | <b>61 432,75 €</b>    |
| <b>Total des restes à réaliser (b)</b>              | <b>502 402,08 €</b>   | <b>570 136,93 €</b>   |
| Emprunt   | 321 333,31 €          |                       |
| FCTVA   |                       | 114 001,58 €          |
| <b>Total des dépenses/recettes financières (c)</b>  | <b>321 333,31 €</b>   | <b>114 001,58 €</b>   |
| Amortissement des subventions                       | 11 264,60 €           |                       |
| Produits de cessions                                |                       | 3 000,00 €            |
| Régularisations patrimoniales                       | 102 110,52 €          | 102 110,52 €          |
| Dotations aux amortissements                        |                       | 952 104,08 €          |
| Virement de la section de fonctionnement            |                       |                       |
| <b>Total des dépenses/recettes d'ordre (d)</b>      | <b>113 375,12 €</b>   | <b>1 057 214,60 €</b> |
| GEMAPI  | 1 329 065,14 €        | 20 465,00 €           |
| FCTVA GEMAPI  |                       | 117 088,52 €          |
| Restes à réaliser GEMAPI                            | 117 094,36 €          | 302 904,04 €          |
| Travaux 2018  | 425 236,85 €          |                       |
| Emprunt   | 24 357,64 €           |                       |
| <b>Total des dépenses/recettes GEMAPI (e)</b>       | <b>1 895 753,99 €</b> | <b>440 457,56 €</b>   |
| <b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>        |                       | <b>1 501 098,99 €</b> |
| <b>Déficit d'investissement reporté</b>             | <b>1 101 098,37 €</b> |                       |
| <b>Total section d'investissement (a+b+c+d+e+f)</b> | <b>4 406 138,25 €</b> | <b>3 744 342,41 €</b> |

# RAPPORT FINANCIER

## BUDGET 2019 ANNEXE TOURISME HAUTE TARENTEISE

### BUDGET ANNEXE TOURISME HAUTE-TARENTEISE

| <b><u>Fonctionnement</u></b>                         | <b>Compte administratif</b> |                       |
|--|-----------------------------|-----------------------|
|  | <b>Dépenses</b>             | <b>Recettes</b>       |
| Accueil touristique bagagerie                        | 15 372,78 €                 | 16 852,00 €           |
| Accueil du Petit Saint-Bernard                       | 28 173,60 €                 | 13 819,44 €           |
| Accueil touristique été Cyclo                        | 70 978,06 €                 |                       |
| Bureau Information Touristique Sainte-Foy-Tarentaise | 129 547,51 €                | 1 508,67 €            |
| Promotion du tourisme                                | 77 908,48 €                 | 28 017,50 €           |
| Administratif Services Supports                      | 47 446,11 €                 | 0,82 €                |
| Observatoire du Tourisme                             | 13 140,00 €                 |                       |
| Iseran   | 205,20 €                    |                       |
| <b>TOTAL (a)</b>                                     | <b>382 771,74 €</b>         | <b>60 198,43 €</b>    |
| Remboursement salaires payés par le budget principal | 25 765,90 €                 |                       |
| <b>Total (b)</b>                                     | <b>25 765,90 €</b>          | <b>- €</b>            |
| Subvention d'équilibre du budget principal           |                             | 1 691 000,00 €        |
| <b>TOTAL (c)</b>                                     | <b>- €</b>                  | <b>1 691 000,00 €</b> |
| <b>Total section de fonctionnement</b>               | <b>408 537,64 €</b>         | <b>1 751 198,43 €</b> |

| <b><u>Investissement</u></b>                         | <b>Compte administratif</b> |                     |
|--|-----------------------------|---------------------|
|  | <b>Dépenses</b>             | <b>Recettes</b>     |
| Accueil touristique du Petit Saint-Bernard           | 11 807,20 €                 |                     |
| Accueil touristique ISERAN                           | 23 820,00 €                 |                     |
| Accueil touristique été Cyclo                        | 1 103 240,24 €              |                     |
| Administratif Services Support                       | 2 292,16 €                  |                     |
| Bureau Information Touristique Sainte-Foy-Tarentaise | 2 762,45 €                  |                     |
| Promotion du tourisme                                | 170,40 €                    |                     |
| <b>Total des dépenses/recettes d'équipement (a)</b>  | <b>1 144 092,45 €</b>       | <b>- €</b>          |
| <b>Total des restes à réaliser (b)</b>               |                             |                     |
| FCTVA  |                             | 150 481,53 €        |
| <b>Total des dépenses/recettes financières (c)</b>   | <b>- €</b>                  | <b>150 481,53 €</b> |
| <b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>         |                             |                     |
| <b>Excédent d'investissement reporté</b>             |                             |                     |
| <b>Déficit d'investissement reporté</b>              |                             |                     |
| <b>Total section d'investissement (a+b+c+d+e+f)</b>  | <b>1 144 092,45 €</b>       | <b>150 481,53 €</b> |

## BUDGET 2019 ABATTOIR

| <u>Fonctionnement</u>                  | Compte administratif |                    |
|--|----------------------|--------------------|
|  | Dépenses             | Recettes           |
| Taxe locale d'usage                    |                      | 4 433,28 €         |
| Subvention du budget principal         |                      | 54 601,10 €        |
| Subventions autres collectivités       |                      | 5 875,00 €         |
| Quote part subvention                  |                      |                    |
| Subvention au délégataire              | 10 000,00 €          |                    |
| Dotations aux amortissements           | 54 909,38 €          |                    |
| <b>TOTAL section de fonctionnement</b> | <b>64 909,38 €</b>   | <b>64 909,38 €</b> |

| <u>Investissement</u>                 | Compte administratif |              |
|---------------------------------------|----------------------|--------------|
|                                       | Dépenses             | Recettes     |
| Installations à caractère spécifiques | 14 398,13 €          |              |
| Agencements et aménagements divers    | 90 752,74 €          |              |
| Restes à réaliser                     |                      | 797,23 €     |
| Dotations aux amortissements          |                      | 54 909,38 €  |
| FCTVA                                 |                      | 2 778,38 €   |
| Excédent d'investissement reporté     |                      | 112 427,31 € |

## BUDGET 2019 MAISON FUNÉRAIRE

| <u>Fonctionnement</u>                  | Compte administratif |                    |
|--|----------------------|--------------------|
|  | Dépenses             | Recettes           |
| Autres impôts                          | 649,00 €             |                    |
| Dotations aux amortissements           | 9 651,87 €           |                    |
| Redevance versée par le fermier        |                      | 9 000,00 €         |
| Produits divers                        |                      | 649,00 €           |
| Excédent de fonctionnement reporté     |                      | 585,19 €           |
| <b>TOTAL section de fonctionnement</b> | <b>10 300,87 €</b>   | <b>10 234,19 €</b> |

| <u>Investissement</u>                 | Compte administratif |                    |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------|
|                                       | Dépenses             | Recettes           |
| Dotations aux amortissements          |                      | 9 651,87 €         |
| Excédent de fonctionnement capitalisé |                      | 20 463,31 €        |
| <b>TOTAL section d'investissement</b> | <b>- €</b>           | <b>30 115,18 €</b> |

# RAPPORT FINANCIER

## BUDGET 2019 TRANSPORTS

|   | Compte administratif  |
|---|-----------------------|
| Primes d'assurances                     | 2 101,00 €            |
| Transports collectifs                   | 1 192 803,06 €        |
| Voyages et déplacements                 |                       |
| Services bancaires                      | 369,85 €              |
| Remboursements de frais                 | 2 652,04 €            |
| Autres services extérieurs              | 169,79 €              |
| Subventions versées                     |                       |
| Charges diverses de gestion courante    | 250 013,69 €          |
| Salaires                                | 50 207,81 €           |
| Titres annulés sur exercices antérieurs | 63,64 €               |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                   | <b>1 498 380,88 €</b> |

|                            | Compte administratif  |
|----------------------------|-----------------------|
| Transport de voyageurs     | 130 942,07 €          |
| Remboursements de frais    | 1 136 319,10 €        |
| Subventions d'exploitation | 231 118,89 €          |
| Autres                     | 0,82 €                |
| <b>TOTAL RECETTES</b>      | <b>1 498 380,88 €</b> |

## LISTE DES PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX CONCLUS EN 2018 :

- Organisation et gestion d'un accueil de loisirs à Val d'Isère (73150)  
*Budget Principal – 94 739.89 € HT*
- Maîtrise d'œuvre pour la réfection du Canal de l'Isère à Val d'Isère  
*Budget Principal – 146 981.66 € HT*
- Transfert et transport des déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise  
*Budget Principal – 105 337.50 € HT*
- Fourniture de carburants à la pompe avec cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise  
*Budget Principal*
- Aménagement d'un itinéraire cyclable – 2ème section : Du Pont des Raves – Base internationale d'eaux vives, situé sur la commune de Bourg-Saint-Maurice au Pont du Reclus implanté sur la D119 sur la commune de Séez  
*Budget Annexe Tourisme Haute-Tarentaise – 838 874.90 € HT*
- Collecte et transport du verre sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise  
*Budget Principal – 52.80 € HT / tonnes*
- Système d'endiguement de l'Arbonne  
*Budget Principal – 23 170 € HT*
- Diagnostic géotechnique du système d'endiguement de l'Arbonne  
*Budget Principal – 24 950 € HT*
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation des quatre déchetteries de Haute-Tarentaise et du marché d'exploitation d'une station de transfert des déchets  
*Budget Principal – 16 450 € HT*
- Collecte des déchets dits « encombrants » sur la commune de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs –  
*Budget Principal – 226 080 € HT*
- Prestations d'assurances pour la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (marché décomposé en 4 lots)  
*Budget Principal – 68 636.76 €*



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTOISE**

Rue Célestin Freppaz – BP n°1 – 73707 Sées Cedex

04 79 41 01 63

[contact@hautetarentaise.fr](mailto:contact@hautetarentaise.fr)